

Université de Montréal

**Analyse de cas comparative entre les consommateurs de pornographie juvénile et les
consommateurs qui agressent sexuellement des enfants**

Par Sarah-Ève Poulin

**École de criminologie
Faculté des arts et des sciences**

Rapport de stage présenté en vue de l'obtention du grade de M. Sc. en criminologie option
stage et intervention

Avril 2019

© Sarah-Ève Poulin, 2019

Résumé

Dans les médias, les termes « agressions sexuelles sur des mineurs » et « pornographie juvénile » sont automatiquement associés à la pédophilie. Pour clarifier la terminologie, de nombreux chercheurs se sont attardés sur le sujet. Il en ressort que des gestes sexuels commis sur un enfant ne sont pas nécessairement des actes pédophiliques.

Le présent rapport de stage s'intéresse plus particulièrement aux profils des consommateurs de pornographie juvénile et s'il y a des différences entre ces derniers et les consommateurs de pornographie juvénile qui commettent également des agressions sexuelles sur des mineurs. Pour ce faire, un état des connaissances a été réalisé dans les premiers chapitres. Un stage de 80 jours a également été fait au Centre d'Intervention en Délinquance Sexuelle (CIDS) de Laval. De plus, des entretiens semi-structurés auprès de six clients ont été effectués dans les bureaux du CIDS et de l'Établissement de détention de Montréal. Deux participants ont été accusés de possession de pornographie juvénile, deux autres participants ont été accusés de contacts sexuels sur des mineurs et les deux derniers participants ont les deux types d'accusations. Cette analyse de cas a permis de constater que seulement une partie des éléments avancés dans la littérature sont en concordance avec la réalité des délinquants sexuels. Les éléments qui concordent partiellement ou pas du tout ont également été mis de l'avant. À la lumière de ces résultats, des suggestions ont été apportées afin d'aider les milieux communautaires à intégrer les faits concluants des recherches à leur pratique professionnelle. De plus, ces suggestions pourront permettre aux chercheurs de tenir compte de la réalité des milieux en intervention et de l'inclure dans leurs futures recherches.

Mots-clés : Agressors sexuels, agressions sexuelles sur les enfants, contacts sexuels sur des mineurs, violence sexuelle, pornographie juvénile, délinquance en ligne, délinquance hors ligne, délinquants mixtes.

Abstract

In the medias, terms like « sexual aggressions against children » and « child pornography » are automatically associated to pedophilia. To clarify the terminology, many researchers have focused on this topic. In fact, sexual assaults committed on children doesn't necessarily mean pedophilic acts.

This internship report focuses more specifically on the profiles of the consumers of child pornography and whether there are differences between them and the consumers who also commit sexual assaults on minors. To do so, a state of knowledge was realized in the first chapters. An internship of 80 days was also accomplished at the Center for Intervention in Sexual Delinquency (CISD) in Laval. Furthermore, semi-structured interviews with six clients were conducted at the CISD and at the Établissement de détention de Montréal. Of these participants, two were charged with possession of child pornography, two were charged with sexual contact on minors and the last two had both types of charges. This analysis revealed that only a few facts advanced in the literature are consistent with the reality of sex offenders. The items that do not match or partially match were also put forward. Suggestions have also been made to help community-based organisms to integrate the conclusive facts of the research into their professional practice. Moreover, these suggestions could allow research to take into consideration the reality of the intervention environments and to include it in their future researches.

Keywords : Sexual abusers, child abuse, minor abuse, sexual violence, child pornography, online sexual offenders, offline sexual offenders, mixed offenders.

Liste des tableaux

Tableau I : Résultats de l'étude de cas classés selon les variables présentées dans la recension des écrits

Liste des sigles

CIDS : Centre d'Intervention en délinquance sexuelle

PJ : Pornographie juvénile

SDS : Sensibilisation à la Délinquance Sexuelle

Remerciements

Jean, merci de ton implication et tes mots positifs à mon égard. Travailler avec toi fut un réel plaisir. Ton savoir, tes compétences et ton expérience ont fait de nos rencontres des moments enrichissants et tu as su valoriser mes capacités d'étudiante et de professionnelle.

Valérie Préseault, merci pour ta gentillesse, ton écoute et de vouloir faire de nous des meilleurs criminologues, mais surtout, de meilleures femmes. Tu es un modèle à suivre.

À toute l'équipe du CIDS, que de bons mots pour vous! Merci de votre accueil, votre écoute, et de m'avoir montré comment me surpasser. Vous m'avez fait grandir et j'ai tellement appris au sein de votre équipe. Vous êtes tous exceptionnels.

Et Yves ne t'inquiète pas, je reste à l'affût de mes hameçons!

Maman, Papa, je n'ai pas de mots pour exprimer toute la gratitude que j'ai à votre égard. Merci pour votre aide financière, elle m'a été plus qu'utile. Mais surtout, de vos conseils et de votre support dans les moments plus difficiles. Merci d'avoir été le pilier que vous avez toujours été, merci d'avoir cru en moi et de m'avoir encouragé à aller bien au-delà de ce que je croyais possible. Merci pour votre présence physique et émotionnelle. Merci de votre amour inconditionnel. Je vous en serais éternellement reconnaissante.

Kevin, Élodie, Rémi et Hubert. Mickaël et Caroline. Maxime, Élise et Elliot. Merci d'être qui vous êtes et d'être dans ma vie. Vous m'avez tous encouragé et vous avez contribué, à votre façon, à ma réussite. Merci d'avoir été un échappatoire à ma rédaction et de m'avoir changé les idées avec vos visites. Merci d'être fiers de moi, même si vous n'avez pas toujours compris mes choix ni mon intérêt pour des sujets aussi sensibles et difficiles.

Laurie, Julie et Magali : merci de votre amitié.

Emmanuel, Édith, Édith, Marielle et Mehdi : merci d'avoir croisé mon chemin.

À Line Beauchesne, merci de m'avoir partagé ta passion pour la criminologie et de ne pas avoir peur d'émettre ton opinion. Tu as fait grandir la criminologue en moi. J'espère un jour te ressembler et être aussi impliqué dans les sujets qui me tiennent à cœur!

Un merci tout spécial à Dominique Robert. Merci de m'avoir vendu l'idée de la maîtrise et de m'avoir encouragé à aller dans cette voie. Tu as fait un réel changement dans ma vie et c'est grâce à ta passion et à ta qualité d'enseignement que je suis en train d'écrire ces dernières lignes.

Table des matières

Résumé.....	ii
Abstract.....	iii
Liste des tableaux.....	iv
Liste des sigles.....	v
Remerciements.....	vi
Table des matières.....	vii
Introduction.....	1
Chapitre 1 : Description du milieu de stage.....	2
Chapitre 2 : Définitions de la pornographie juvénile et contexte historique.....	4
2.1 Définitions de la pornographie juvénile et autres définitions connexes.....	4
2.2 Bref historique de la pornographie juvénile.....	6
2.3 L'impact de l'arrivée l'internet.....	7
2.4 Ampleur du phénomène.....	8
Chapitre 3 : Profils des consommateurs de pornographie juvénile.....	9
3.1 Les caractéristiques spécifiques des consommateurs de pornographie juvénile.....	9
3.2 Les caractéristiques non spécifiques des consommateurs de pornographie juvénile..	13
3.3 Les classifications des consommateurs de pornographie juvénile.....	15
Problématique.....	17
Chapitre 4 : Méthodologie et présentation du matériel clinique.....	19
4.1 La collecte de données.....	19
4.2 L'entretien semi-structuré.....	19
4.3 Entretiens en présence des participants.....	19
4.4 Recrutement et sélection des participants.....	20
Chapitre 5 : Présentation des participants.....	21
5.1 Pornographie juvénile : Dominic.....	21
5.1.1 Relations familiales et conjugales.....	21
5.1.2 Consommation de substances psychoactives.....	22
5.1.3 Historique de sa sexualité.....	22
5.1.4 Antécédents judiciaires et présente accusation.....	23
5.1.5 Visionnement de pornographie juvénile.....	23
5.2 Pornographie juvénile : Nicolas.....	25
5.2.1 Relations familiales et conjugales.....	25
5.2.2 Consommation de substances psychoactives.....	26
5.2.3 Historique de sa sexualité.....	26
5.2.4 Antécédents judiciaires et présente accusation.....	26
5.2.5 Visionnement de pornographie juvénile.....	27
5.3 Contacts sexuels : Amir.....	28
5.3.1 Relations familiales et conjugales.....	29
5.3.2 Consommation de substances psychoactives.....	30
5.3. 5.3.3 Historique de sa sexualité.....	30

5.3.4	Antécédents judiciaires et présente accusation.....	31
5.3.5	Contacts sexuels.....	31
5.4	Contacts sexuels : Serge.....	32
5.4.1	Relations familiales et conjugales.....	32
5.4.2	Consommation de substances psychoactives.....	33
5.4.3	Historique de sa sexualité.....	33
5.4.4	Antécédents judiciaires et présente accusation.....	33
5.4.5	Contacts sexuels.....	34
5.5	Pornographie juvénile et contacts sexuels : Marcel.....	35
5.5.1	Relations familiales et conjugales.....	35
5.5.2	Consommation de substances psychoactives.....	36
5.5.3	Historique de sa sexualité.....	37
5.5.4	Antécédents judiciaires et présente accusation.....	37
5.5.5	Visionnement de pornographie juvénile.....	38
5.5.6	Contacts sexuels.....	39
5.6	Pornographie juvénile et contacts sexuels : Pierre-Luc.....	40
5.6.1	Relations familiales et conjugales.....	40
5.6.2	Consommation de substances psychoactives.....	41
5.6.3	Historique de sa sexualité.....	41
5.6.4	Antécédents judiciaires et présente accusation.....	42
5.6.5	Visionnement de pornographie juvénile.....	42
5.6.6	Contacts sexuels.....	44
Chapitre 6	: Analyse et interprétation.....	45
6.1	Résultats généraux.....	47
6.2	Suggestions et hypothèses.....	52
Chapitre 7	: Implications pratiques.....	54
7.1	Implications pratiques pour le CIDS.....	54
7.2	Implications pratiques pour les autres milieux d'interventions.....	55
7.3	Implications pratiques pour la prévention du crime.....	55
Conclusion	58
Liste de références	60
Annexes	66
Grilles d'entrevues	66

Introduction

Ce rapport de stage prend place suite à l'évolution de la délinquance sexuelle des dernières années. L'usage des technologies pour commettre des délits étant plus fréquent, les centres d'aide aux délinquants doivent constamment s'ajuster. Un stage au Centre d'Intervention en Délinquance Sexuelle (CIDS), à raison de trois jours par semaine, a été réalisé afin de tenter de mieux connaître les caractéristiques des consommateurs de pornographie juvénile et des consommateurs qui agressent sexuellement des enfants.

Le présent rapport fait d'abord état des connaissances en matière de pornographie juvénile. Le premier chapitre présente le milieu de stage et sa pertinence pour la problématique étudiée. Le deuxième chapitre étudie la définition de la pornographie juvénile au Canada et dans les institutions internationales. La définition de la pédophilie est présentée avant de survoler brièvement l'histoire de la pornographie juvénile, ainsi que l'impact et l'ampleur de l'arrivée de l'internet. Le troisième chapitre s'intéresse aux principales caractéristiques qui pourraient distinguer les consommateurs de pornographie juvénile des consommateurs qui agressent sexuellement des enfants. Cette discussion est séparée en profils spécifiques et non spécifiques. Par ailleurs, ce chapitre discute des classifications créées par les chercheurs et se conclut par la présentation de la problématique. Le quatrième chapitre comprend la méthodologie de l'étude de cas. Le cinquième chapitre présente les participants de cette étude. Deux hommes ayant été reconnus coupables de possession de pornographie juvénile, deux hommes condamnés pour des contacts sexuels sur des mineurs et deux hommes ayant une accusation de chaque figurent parmi l'échantillon. Chacun de ces six participants est présenté individuellement selon leur profil général, leurs relations familiales et conjugales, leur consommation de substances psychoactives, leur historique sexuel, leurs antécédents judiciaires, les présentes accusations et l'explication détaillée des délits.

Le sixième chapitre est réservé à l'analyse de la recension des écrits et de l'étude de cas ainsi que l'interprétation des résultats qui émergent. Le septième chapitre apporte des hypothèses et suggestions pour de futures recherches. Les implications pratiques servent de recommandations pour améliorer les services donnés dans les milieux d'intervention et dans la société en général, afin d'être en concordance avec les résultats des recherches. Le travail se termine par une conclusion, une liste de référence et des annexes contenant les grilles d'entrevues utilisées.

Chapitre 1 : Description du milieu de stage

Le CIDS a été créé en 1996 par messieurs Yves Paradis et Bruno Pellerin. La mission de l'organisme est « d'offrir un traitement adapté et spécialisé aux individus aux prises avec un problème de délinquance sexuelle afin de protéger les enfants et les adolescents contre les abus sexuels » (CIDS, 2010, p. 8). Avec le développement constant des technologies, le CIDS reçoit de plus en plus des demandes d'aide de la part d'individus ayant des accusations en lien avec la pornographie juvénile et le leurre informatique. Ainsi, ce milieu de stage était propice pour le sujet d'intérêt.

Le CIDS s'appuie sur plusieurs approches d'interventions pour aider leurs clients. Parmi celles-ci, la thérapie cognitivo comportementale (TCC), l'approche motivationnelle et la thérapie d'acceptation et d'engagement (ACT) sont préconisées. De plus, la thérapie d'impact permet d'employer une intervention multisensorielle (CIDS, 2010, p. 8). Cette technique d'intervention utilise des objets banals, comme une chaise ou un dé, afin de traduire en image des sensations ou des comportements entretenus par les clients sans pouvoir les expliquer proprement. Enfin, la thérapie des schémas de Jeffrey E. Young est couramment utilisée dans les pratiques du CIDS. En résumé, cette approche contient 18 schémas, qui englobent tous les comportements humains. Ces schémas sont divisés en cinq catégories, soient la séparation et le rejet, le manque d'autonomie et de performance, le manque de limites, l'orientation vers les autres, et la survigilance et inhibitions (Young, Klosko & Weishaar, 2005). Il y a trois composantes distinctes qui résument les tendances comportementales, soit la capitulation au schéma, l'évitement et la surcompensation. La capitulation pousse l'individu à être passif et se soumettre complètement à son schéma. L'évitement permet d'échapper aux comportements réactifs du schéma, afin d'éviter la capitulation. Enfin, la surcompensation comprend tous les comportements qui vont à l'encontre du schéma, soit en agissant de façon totalement opposée à la capitulation (Young *et al.*, 2005). Un exemple concret pourrait être le schéma de l'abandon. En état de capitulation, l'individu est généralement dépendant de son conjoint et vit constamment dans la crainte que l'autre quitte la relation. Dans l'évitement, l'individu évite toute forme de relation sérieuse, afin de ne pas être confronté à une possible rupture. Enfin, le comportement de surcompensation se manifeste quand l'individu craint tellement d'être abandonné qu'il quitte ses relations, et donc, provoque l'abandon chez l'autre (Young *et al.*, 2005).

Le CIDS offre des services diversifiés, autant chez la population adolescente qu'adulte, masculine et féminine, francophone et anglophone. Le CIDS est situé à Laval, mais se voit confier des contrats par le ministère de la Sécurité publique. Ainsi, les employés du CIDS sont appelés à se déplacer à l'Établissement de détention de Montréal et aux points de services de la maison Charlemagne et à Valleyfield. Parmi les services offerts, il y a le groupe de Sensibilisation à la Délinquance Sexuelle (SDS) qui est d'une durée de 13 semaines. Cette première démarche amorce la réflexion des clients sur leur chaîne délictuelle. Ceci permet d'identifier les facteurs mettant les individus à risque de répéter des comportements qui ont mené au délit et même l'entretien de pensées qui peuvent alimenter et justifier ces comportements délictuels. Les séances SDS permettent d'évaluer la motivation et l'implication des clients face à un possible suivi thérapeutique. Une fois qu'ils sont prêts, ils peuvent accéder au groupe de thérapie d'une durée variant de 20 et 45 semaines. Dans ce second suivi, les thématiques abordées dans le SDS sont reprises et discutées plus en profondeur, notamment grâce à l'approche individualisée. Le groupe est ouvert, signifiant qu'un nouveau membre peut l'intégrer à tout moment. Cette structure permet aux clients de progresser à leur propre rythme et cela explique pourquoi la fin du suivi est déterminée selon les progrès et les acquis des clients. Le suivi est terminé lorsque les objectifs préalablement ciblés, de concert avec le psychothérapeute, sont atteints. Par ailleurs, le psychothérapeute occupe un rôle d'animateur, mais il utilise surtout sa formation pour favoriser l'introspection des clients. Il peut également utiliser ses connaissances pour refléter des dynamiques, par exemple, comment les schémas cognitifs en réaction peuvent influencer les tendances comportementales, autant dans une situation anodine que dans une situation prédélictuelle. Finalement, le CIDS offre de la thérapie individuelle, selon les besoins particuliers des clients, en plus de faire des évaluations sexologiques et des expertises pour la cour.

Chapitre 2 : Définitions de la pornographie juvénile et contexte historique

Ce chapitre s'attardera sur la mise en contexte du présent travail. Ainsi, nous expliquerons la définition de la pornographie juvénile au Canada et dans certaines organisations internationales. De plus, nous ferons un survol de l'historique du phénomène, car l'attirance sexuelle envers les enfants existe depuis toujours.

2.1 Définitions de la pornographie juvénile et autres définitions connexes

De nombreux écrits ont tenté de définir ce qu'est la pornographie juvénile. Malheureusement, un consensus ne peut être établi pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les lois dans les différents pays n'interprètent pas l'illégalité du matériel pornographique de la même façon (Seto, 2013). De plus, les âges de la majorité et du consentement sexuel varient d'un pays à l'autre, rendant une définition internationale impossible à établir (Corriveau & Fortin, 2011). Par exemple, en Russie, la possession de pornographie juvénile n'est pas criminelle, puisque les législations ne définissent pas ce délit (International Center for Missing and Exploited Children, 2016). En Corée du Nord et en Somalie, aucune définition de la pornographie juvénile n'est fournie et aucune loi ne la condamne (International Center for Missing and Exploited Children, 2016). Toutefois, certains éléments font l'unanimité parmi les instances gouvernementales internationales et permettent d'avoir des convergences dans les articles de loi.

Au Canada, l'article 163.1 (1) du Code criminel définit la pornographie juvénile comme

toute représentation photographique, filmée, vidéo ou autre, réalisée par des moyens mécaniques ou électroniques de personnes de moins de 18 ans ou représentée comme telle et se livrant ou présentée comme se livrant à une activité sexuelle explicite dont la caractéristique dominante est la représentation, dans un but sexuel, d'organes sexuels ou de la région anale (Code criminel, 1993).

Les lois canadiennes peuvent également interpréter la photographie d'un enfant nu comme de la pornographie juvénile si l'image en question est suggestive. Il en va de même si la pose ou d'autres éléments suggèrent des intentions sexuelles (Temporini, 2012). Par ailleurs, ces lois pénalisent d'autres types de délits sexuels impliquant des enfants, dont l'infraction d'incitation à des contacts sexuels. L'article 152 du Code criminel canadien stipule qu'un adulte invitant un enfant âgé de moins de 16 ans à se toucher ou toucher un tiers dans un but sexuel est illégal (Code criminel, 1993). Cette loi s'applique également lorsqu'une webcam est utilisée, même s'il n'y a aucun contact physique (Seto, 2013).

Plusieurs organisations mondiales ont défini la pornographie juvénile comme un crime. Pour sa part, Interpol précise que la pornographie juvénile est créée suite à l'exploitation sexuelle ou des abus sur un enfant, peu importe sa gravité. Ainsi, cela peut être traduit par le biais d'écrits ou d'enregistrements audios ou vidéos qui se concentrent sur les comportements sexuels ou les organes génitaux de l'enfant (Fournier de Saint Maur, 1999). Les Nations Unies, quant à elles, ont une définition similaire, soit que la pornographie juvénile signifie toute représentation, par quelque moyen que ce soit, d'un enfant qui s'engage dans un comportement ou une activité sexuelle, réelle ou simulée, ou toute représentation des parties génitales d'un enfant à des fins principalement sexuelles (United Nations, 2002).

Ce chapitre se conclut par la présentation d'une dernière définition : la pédophilie. Ce terme est fréquemment utilisé de façon erronée lorsqu'il est question d'un adulte ayant commis des actes sexuels sur un enfant. La référence pour définir cette attirance sexuelle est la cinquième édition du *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*, mieux connue comme le DSM-5. La pédophilie est décrite comme un désordre chez un individu de plus de 18 ans qui présente un intérêt sexuel envers les enfants prépubères, et ce, pendant plus de six mois (American Psychiatric Association, 2013). Il doit également agir en fonction de ses intérêts ou présenter une détresse par rapport à ceux-ci. De plus, l'adulte doit avoir une différence d'âge d'au moins cinq ans avec l'enfant pour remplir les critères de pédophile (American Psychiatric Association, 2013). Dans cette définition, on peut remarquer que l'âge des enfants n'est pas établi proprement, car définir la pédophilie par un âge chronologique s'avère moins précis que par les stades de puberté (Lang, Rouget & Van Santen, 1988). D'autres définitions générales sont présentées dans la littérature afin d'expliquer la notion de pédophilie. Parmi celles-ci, Laurence Miller (2013) conclut qu'il s'agit d'un intérêt sexuel persistant envers des enfants prépubères se reflétant par des fantasmes, des pulsions, des pensées, des schémas d'excitation et même des comportements sexuels. Malgré ces définitions, il est important de noter que la pédophilie nécessite un diagnostic psychiatrique et qu'elle devient un crime uniquement lorsque le sujet agit sur ses fantasmes, pulsions ou préférences de façon à transgresser les lois en vigueur (Miller, 2013). Enfin, bien que la pédophilie puisse exister chez les femmes, elle est prédominante chez les hommes (Seto, 2008; Seto, 2013).

L'explication de la terminologie à propos de la pédophilie permet de comprendre que ce diagnostic n'est pas aussi fréquent que ce que laissent présager les médias. Ainsi, ce terme ne

sera pas utilisé dans ce présent rapport de stage, car aucun participant de l'étude de cas n'a rencontré les critères diagnostics de pédophile. La prochaine section fait un bref survol de l'historique de la pornographie juvénile.

2.2 Bref historique de la pornographie juvénile

La première saisie de pornographie juvénile répertoriée s'est produite en 1874 à Londres. Henry Hayler a été trouvé en possession de plus de 130 000 images illicites mettant en scène des enfants (Corriveau & Fortin, 2011; Seto, 2013). Dans les mêmes années, Charles Lutwidge Dodgson, mieux connu sous le nom de Lewis Carroll, qui est l'auteur d'Alice au pays des merveilles, était soupçonné d'avoir des comportements déplacés envers des jeunes filles, notamment Alice Liddell, qui lui a inspiré sa célèbre histoire. De plus, il possédait plusieurs photographies et croquis de fillettes nues ou à moitié nues (Seto, 2013).

Au XX^e siècle, les années 1970 étaient appelées « la période d'or » pour la pornographie juvénile non digitale, notamment grâce à la popularisation de l'appareil photo (Seto, 2013). Dans ces années, environ deux millions d'enfants américains auraient été impliqués dans la pornographie juvénile, qui se présentait sous forme de magazines, de films et de livres de contrebande (Seto, 2013). En réaction face à ce phénomène, les gouvernements ont instauré les premières lois sur la prohibition de la pornographie juvénile en 1978 (Seto, 2013). Toutefois, pour le Canada, la première loi relative à la pornographie juvénile fut instaurée en 1993 (Casavant & Robertson, 2007).

Malgré les efforts politiques, les *sex-shops* et les rencontres entre membres de communautés secrètes ont connu une expansion dans les années 1980 (Corriveau & Fortin, 2011). C'est par le biais d'annonces dans les magazines que le matériel clandestin était commandé aux producteurs et distributeurs commerciaux, la plupart provenant de l'Europe de l'Est, du Danemark et la Hollande (O'Donnell & Milner, 2007; Ost, 2009). Dû aux prix élevés du matériel, les consommateurs de pornographie juvénile pouvaient uniquement se procurer une petite quantité d'images (O'Donnell & Milner, 2007). Par exemple, en 1980, des magazines contenant des dizaines de photos pouvaient coûter jusqu'à 40 \$, alors qu'aujourd'hui, ce même montant permet d'acheter des milliers d'images (Seto, 2013). Ainsi, la possession en mains propres de pornographie Cependant, cette réalité forçait les producteurs à créer du contenu en quantité

suffisante pour répondre aux demandes des clients (Corriveau & Fortin, 2011; O'Donnell & Milner, 2007; Sheldon & Howitt, 2007).

Les années 1990 marquent le début de l'inquiétude sociale concernant l'exploitation sexuelle des enfants sur l'internet (O'Donnell & Milner, 2007). C'est également dans ces années que la quantité de matériel de pornographie juvénile a augmentée, dû à la transition de la possession non digitale à numérique. La principale conséquence de cette évolution est que le contenu de pornographie juvénile peut maintenant se reproduire infiniment et sa destruction réelle est impossible (Sheldon & Howitt, 2007). Enfin, la distribution et l'accès à ce type de pornographie sont devenus plus faciles, notamment par l'expansion de l'utilisation de l'internet chez les particuliers (O'Donnell & Milner, 2007; Wortley & Smallbone, 2012). En ce sens, la pornographie juvénile classique, soit le matériel non technologique, s'avère de plus en plus rare. Une enquête produite par *The Postal Inspection Service* a rapporté que 1/3 des délits d'exploitation d'enfants en 1997 impliquait un ordinateur (Eke, Seto & Williams, 2011). Seulement deux ans plus tard, le nombre de délits commis par le biais d'un ordinateur était de 81 % et il était estimé que ce chiffre allait continuer d'augmenter dans les années suivantes (Eke *et al.*, 2011; Seto, 2013).

2.3 L'impact de l'arrivée de l'internet

L'internet permet un accès infini et abordable à du matériel illicite contenant des enfants, et ce, 24 heures sur 24 (Seto, 2013). De plus, cette connexion fournit aux usagers une impression d'anonymat, de liberté personnelle et d'une réduction des risques de détection, puisque l'écran les protège des conséquences (O'Donnell & Milner, 2007; Seto, 2013). L'internet apporte également une absence de frontières géographiques, permettant aux amateurs de se procurer des images illicites d'enfants à l'international. Plus encore, ces consommateurs peuvent créer leurs propres images, selon leurs préférences et ce, avec l'aide de différents logiciels (Corriveau & Fortin, 2011). Ils peuvent ainsi satisfaire leurs désirs, en croyant à tort que ce comportement ne fait aucune victime (Quayle & Taylor, 2001; Quayle & Taylor, 2003; Sheldon & Howitt, 2007; Temporini, 2012).

Les consommateurs jugent que les groupes de discussion sont un espace de prédilection pour partager de la pornographie juvénile entre eux. Ces groupes permettent également d'échanger sur des stratégies servant à cacher leurs données personnelles et ainsi rendre leur détection par

les autorités encore plus difficile (Corriveau & Fortin, 2011; O'Donnell & Milner, 2007; Quayle & Taylor, 2001). Dans le même sens, l'usage de *Peer-2-Peer* est privilégié par les amateurs, puisqu'il s'agit d'une connexion directe avec un autre internaute, sans passer par des serveurs, rendant les échanges anonymes (Corriveau & Fortin, 2011). Pour leurs parts, les courriels sont peu utilisés pour partager du contenu illicite entre membres de la communauté virtuelle (Corriveau & Fortin, 2011). Il importe de comprendre que ces réseaux existaient bien avant l'arrivée de l'internet. La seule différence est qu'aujourd'hui, les échanges sont instantanés et à l'échelle internationale (Corriveau & Fortin, 2011).

2.4 Ampleur du phénomène

Selon Statistiques Canada, en 2015, il y aurait eu 4 310 incidents déclarés à la police en matière de pornographie juvénile. Cela constitue une augmentation de 156 %, soit 2 629 incidents supplémentaires comparativement à l'année 2010 (Ministère de la Justice, 2018). Pour l'année 2016, les incidents reliés à la pornographie juvénile ont augmenté pour une huitième année consécutive, en totalisant 6 245 incidents (Statistiques Canada, 2017).

Pour les saisies de matériel contenant de la pornographie juvénile, l'Agence des services frontaliers du Canada a recensé 303 saisies au cours de l'année 2017-2018, en date du 31 octobre 2018 (Agence des services frontaliers du Canada, 2018). Pour l'année 2018-2019, 227 saisies ont été recensées en date du 13 mai 2019 (Agence des services frontaliers du Canada, 2018).

En somme, nous pouvons constater que la consommation de pornographie juvénile est présente et en hausse selon les statistiques. Il importe alors de se renseigner sur les profils de ces amateurs. Le prochain chapitre présentera des caractéristiques spécifiques et non spécifiques des consommateurs de pornographie juvénile avancées dans la littérature.

Chapitre 3 : Profils des consommateurs de pornographie juvénile

L'une des justifications les plus connues chez les personnes arrêtées relativement à la pornographie juvénile est qu'elles ont trouvé ce matériel par hasard ou par accident. Or, Corriveau et Fortin ont entrepris une recherche afin de confirmer cette justification avec les bons mots-clés. Il s'est avéré qu'avec les termes *child porn*, *pedo porn*, *preteen porn*, *lolita porn* et *nymphet porn*, ils n'ont pu trouver de matériel concret reflétant leur objectif de recherche (Corriveau & Fortin, 2011). Ainsi, l'individu qui désire accéder à ce type de pornographie doit faire de nombreuses navigations sur l'internet et savoir exactement comment s'y prendre. La prochaine section offre un aperçu de la littérature sur les caractéristiques uniques des consommateurs de pornographie juvénile.

3.1 Les caractéristiques spécifiques des consommateurs de pornographie juvénile

De nombreux auteurs soutiennent que les consommateurs de pornographie juvénile ont des caractéristiques sociodémographiques qui les distinguent des autres types de délinquants, dont le sexe et la race. En effet, les hommes caucasiens sont prédominants parmi les consommateurs de pornographie juvénile (Babchishin, Hanson & Hermann, 2011; Corriveau & Fortin, 2011; Houtepen, Sjitsema & Bogaerts, 2014; McCarthy, 2010; Seto, 2008; Seto, 2013; Wortley & Smallbone, 2012). Ce type de délinquants est constitué à 99 % du sexe masculin, ce qui est plus élevé que le pourcentage d'hommes auteurs d'agressions sexuelles, qui est situé entre 90 et 95 % (Babchishin *et al.*, 2011; Seto, 2013).

D'autre part, les consommateurs de pornographie juvénile seraient plus jeunes que la moyenne des autres délinquants (Temporini, 2012; Webb, Craissati & Keen, 2007). Toutefois, aucune recherche n'a permis d'établir avec certitude la corrélation entre l'âge et la consommation de pornographie juvénile.

Qui plus est, les consommateurs de pornographie juvénile ont tendance à être plus scolarisés, comparativement à d'autres délinquants, sexuels ou non (Babchishin *et al.*, 2011; Corriveau & Fortin, 2011; Houtepen *et al.*, 2014; McCarthy, 2010; Niveau, 2010; Seto, 2013; Temporini, 2012; Webb *et al.*, 2007; Wortley & Smallbone, 2012). En moyenne, les consommateurs de pornographie juvénile et les agresseurs sexuels ont réussi respectivement 14 et 11 années de scolarité. Pour leur part, les délinquants mixtes, soit des délinquants qui commettent des contacts

sexuels et des délits sur l'internet, ont l'équivalent de 13 années de scolarité (Howitt & Sheldon, 2007; Sheldon & Howitt, 2007). Ce faisant, les consommateurs de pornographie juvénile ont généralement un emploi stable, comparativement au délinquant général, sexuel ou non (Niveau, 2010; Temporini, 2012; Webb *et al.*, 2007).

Au niveau des antécédents judiciaires, plusieurs auteurs ont comparé les consommateurs de pornographie juvénile aux agresseurs sexuels d'enfants. Leurs résultats de recherche démontrent que, de façon générale, les consommateurs de pornographie juvénile possèdent moins d'antécédents judiciaires et sont moins impliqués dans le crime (Babchishin *et al.*, 2011; Corriveau & Fortin, 2011; O'Donnell & Milner, 2007; Seto, 2013; Webb *et al.*, 2007; Wortley & Smallbone, 2012). Leur risque de récidive est également plus faible, puisqu'ils ont tendance à avoir un meilleur contrôle de soi que les agresseurs sexuels d'enfants (Babchishin, Hanson & Van Zuylen, 2015 ; Seto, 2013). En effet, selon la méta-analyse de Seto, Hanson et Babchishin en 2011, moins de 5 % des délinquants de pornographie juvénile ont récidivé, sur une période de suivi de six ans. Quant à eux, les délinquants mixtes sont plus impliqués dans les comportements criminels, dont des délits violents, comparativement aux consommateurs de pornographie juvénile et aux agresseurs sexuels d'enfants (Babchishin *et al.*, 2015; McCarthy, 2010). Finalement, les contrevenants mixtes sont plus à risque de récidiver (Long, Alison & McManus, 2012; McCarthy, 2010).

D'autres caractéristiques psychopathologiques ont été identifiées chez les consommateurs de pornographie juvénile. En effet, cette population peut souffrir d'une faible estime de soi, de solitude et de détresse émotionnelle (Henry, Mandeville-Norden, Hayes & Egan, 2010; Houtepen *et al.*, 2014). Des problèmes de santé mentale peuvent être présents chez ces délinquants, notamment la schizophrénie et la personnalité d'état limite. Ils sont également plus nombreux à souffrir d'anxiété et de dépression, comparativement à des échantillons représentant l'homme moyen en société (Magaletta, Faust, Bickart & McLearn, 2014, Seto, 2013; Temporini, 2012). Certains peuvent avoir une personnalité antisociale, mais cette caractéristique est davantage présente chez les délinquants mixtes et les agresseurs sexuels d'enfants (Babchishin *et al.*, 2011; Babchishin *et al.*, 2015; Lee, Li, Lamade, Schuler & Prentky, 2012; Seto, 2013; Wortley & Smallbone, 2012).

Les consommateurs de pornographie juvénile peuvent également avoir recours à la consommation d'alcool et de drogues (Magaletta *et al.*, 2014; Seto, 2013; Wortley & Smallbone, 2012). Or, quelques auteurs indiquent que cette population a moins tendance à être intoxiquée au moment de commettre son crime, comparativement aux agresseurs sexuels d'enfants (Temporini, 2012; Webb *et al.*, 2007). D'autres recherches ont identifié la présence de distorsions cognitives et le manque d'empathie envers les victimes chez les amateurs de pornographie juvénile (Wortley & Smallbone, 2012). Par contre, d'autres auteurs ont soulevé qu'ils entretiennent moins de distorsions cognitives et ont davantage d'empathie envers les victimes que les agresseurs sexuels d'enfants (Babchishin *et al.*, 2011; Babchishin *et al.*, 2015; Houtepen *et al.*, 2014; Temporini, 2012).

Dans un autre ordre d'idées, les consommateurs de pornographie juvénile sont plus susceptibles d'avoir un intérêt sexuel envers les enfants que les agresseurs sexuels d'enfants (Babchishin *et al.*, 2015; Babchishin, Paquette & Fortin, 2017). On explique cette réalité par le fait qu'une agression sexuelle peut se produire lorsqu'il y a une occasion de la commettre, même si la victime ne correspond pas aux intérêts sexuels de l'agresseur, alors que la pornographie est davantage fidèle aux intérêts et aux fantasmes des consommateurs (Fortin & Proulx, 2019; Seto, Cantor & Blanchard, 2006; Seto, 2013).

D'autre part, il semble que les délinquants impliqués dans la pornographie juvénile sont moins victimes d'abus à l'enfance que les agresseurs sexuels d'enfants (Temporini, 2012). Or, Houtepen, Sijtsema et Bogaerts (2014) et Sheldon et Howitt (2007) ne sont pas d'accord. Les premiers auteurs indiquent que les agresseurs sexuels d'enfants ont vécu plus de traumatismes à l'enfance que les consommateurs de pornographie juvénile, d'où la présence d'une déviance sexuelle à l'âge adulte (Houtepen, Sijtsema et Bogaerts (2014). Quant à eux, Sheldon et Howitt (2007) rapportent que les délinquants sur l'internet ont davantage tendance à être victimes d'abus et de rejet parental. Ces abus peuvent ainsi mener certains consommateurs de pornographie juvénile à endosser la croyance que les enfants sont des êtres sexuels (Sheldon & Howitt, 2007).

Il semble avoir deux écoles de pensées en ce qui concerne les relations conjugales des délinquants de pornographie juvénile. Plusieurs chercheurs ont avancé que la plupart de ces consommateurs sont en couple ou mariés comparativement aux agresseurs sexuels d'enfants (Niveau, 2010;

Sheldon & Howitt, 2007; Webb *et al.*, 2007; Wortley & Smallbone, 2012). Or, d'autres auteurs prétendent que les consommateurs de pornographie juvénile ont moins tendance à être dans une relation conjugale que la population générale, car les individus qui sont attirés vers les enfants ne vont pas s'engager dans des relations avec des adultes (Babchishin *et al.*, 2011; Seto, 2013). Quant aux délinquants mixtes, ils sont plus enclins à avoir plusieurs partenaires sans engagement sérieux et entretenir des relations homosexuelles et hétérosexuelles (Babchishin *et al.*, 2015).

Finalement, une dernière caractéristique récurrente dans la littérature chez les consommateurs de pornographie juvénile est la collection. En effet, ces consommateurs peuvent développer un besoin de collectionner les fichiers qu'ils récoltent. Ce besoin peut rapidement devenir excessif, car le nombre de documents n'est jamais suffisant. Ceci explique pourquoi le nombre de fichiers récupérés lors des saisies policières est souvent très élevé (Corriveau & Fortin, 2011; Fortin & Roy, 2006). Pour être considérés comme un collectionneur, les individus doivent prendre soin de leurs documents : la collection est facilement accessible et les articles sont choisis avec minutie. Les fichiers sont également méticuleusement classés et organisés selon un ordre bien précis (Lanning, 1992). Le collectionneur doit consacrer des dizaines d'heures hebdomadaires à sa collection et cela doit lui procurer du plaisir, autant en créant la collection que lorsqu'une section est complétée ou qu'il réussit à obtenir des images rares (Corriveau & Fortin, 2011; Seto, 2013). Enfin, le collectionneur doit éprouver un besoin de posséder sans cesse de nouvelles images et de participer à des réseaux d'échanges, accentuant ainsi la possibilité qu'il soit repéré par les autorités (Corriveau & Fortin, 2011).

Quatre raisons expliquent pourquoi la collection constitue une caractéristique spécifique aux consommateurs de pornographie juvénile. Premièrement, les collectionneurs ressentent une gratification sexuelle en possédant leurs objets de collection. Ils peuvent ainsi vivre leur sexualité par l'entremise de leurs fantasmes et pour certains, cela peut favoriser le passage à l'acte (Corriveau & Fortin, 2011; Fortin & Roy, 2006; Lanning, 1992; Seto, 2013). Deuxièmement, la collection facilite l'agression sexuelle en réduisant les réticences des enfants, tout en les amenant à considérer ces comportements comme étant normaux (Corriveau & Fortin, 2011; Fortin & Roy, 2006; Lanning, 1992). Troisièmement, la collection sert d'outil de chantage pour les agresseurs. Les abus filmés deviennent une menace et peuvent réduire les chances que les victimes portent plainte contre leurs agresseurs. Enfin, la collection sert de monnaie d'échange dans les réseaux

entre les collectionneurs. Elle permet de troquer des fichiers individuels ou même des collections entières. Les collectionneurs peuvent ainsi acquérir de la reconnaissance au sein de leur réseau (Corriveau & Fortin, 2011; Fortin & Roy, 2006; Lanning, 1992).

Malgré les problèmes soulevés par de nombreux auteurs, les consommateurs de pornographie juvénile semblent posséder moins de problèmes sociaux et psychologiques que d'autres délinquants, notamment les agresseurs sexuels d'enfants (Houtepen *et al.*, 2014 ; Wortley & Smallbone, 2012).

Pour conclure, des dizaines d'auteurs ont tenté d'identifier les caractéristiques spécifiques aux délinquants de pornographie juvénile. Or, les études sont nombreuses et plusieurs d'entre elles se contredisent, par exemple, celle mentionnant que les consommateurs de pornographie juvénile sont plus jeunes que les autres délinquants (Temporini, 2012; Webb *et al.*, 2007). D'autres chercheurs indiquent que ces contrevenants ont 14 ans de scolarité et ont de bons emplois (Babchishin *et al.*, 2011; Corriveau & Fortin, 2011; Houtepen *et al.*, 2014; McCarthy, 2010; Niveau, 2010; Seto, 2013; Sheldon & Howitt, 2007; Webb *et al.*, 2007; Wortley & Smallbone, 2012). De façon générale, ces caractéristiques identifient des individus dont l'âge est avancé, plutôt que des jeunes adultes. Malgré ces contradictions, les études réalisées ont permis de lancer des pistes intéressantes afin de comprendre ce qui peut différencier les consommateurs de pornographie juvénile des autres délinquants sexuels. Toutefois, d'autres recherches doivent être menées afin de préciser, pour éventuellement valider, ces caractéristiques.

3.2 Les caractéristiques non spécifiques des consommateurs de pornographie juvénile

La section précédente a ressorti les caractéristiques pouvant expliquer l'attrait pour la consultation de pornographie juvénile. Cette présente partie abordera davantage des hypothèses sur d'autres caractéristiques qui pourraient être décelées chez les consommateurs de pornographie juvénile, mais ne faisant pas encore consensus dans la communauté scientifique. Parmi ces hypothèses se retrouve celle qui soutient que les consommateurs de pornographie juvénile n'ont pas de profil ni de caractéristiques qui leur sont uniques (Seigfried-Spellar, 2014 ; Wortley & Smallbone, 2006). Certains chercheurs affirment que ce crime est hétérogène et que de nombreuses caractéristiques, notamment l'emploi et le statut social, ne permettent pas d'expliquer la raison justifiant la consommation de pornographie juvénile (O'Donnell & Milner,

2007). Par exemple, un juge, tout comme un caissier dans un magasin à grande surface pourraient avoir recours à ce type de pornographie. Ainsi, d'autres facteurs sociodémographiques doivent être étudiés afin d'expliquer l'attrait pour la pornographie juvénile.

Des auteurs suggèrent que les consommateurs de pornographie juvénile s'y intéressent pour d'autres motivations que l'attirance sexuelle envers les enfants. La curiosité, la dépendance à l'internet et le profit financier en sont des exemples (Lee *et al.*, 2012; Quayle & Taylor, 2003; Seigfried-Spellar, 2014). En effet, les amateurs de pornographie juvénile sont davantage préoccupés et dépendants à l'internet comparativement aux agresseurs sexuels d'enfants (Lee *et al.*, 2012). Corriveau et Fortin expliquent dans leur livre *Cyperpédophiles et autres agresseurs virtuels* (2011) que la motivation première à la consultation de pornographie juvénile est soit la collection de fichiers ou l'agression sexuelle. En ce sens, le visionnement de pornographie juvénile peut créer des stimulations sexuelles et celles-ci peuvent amener à normaliser les comportements sexuels déviants. Dans certaines circonstances, cela peut ensuite conduire à l'agression sexuelle (Fortin, Paquette & Dupont, 2018; Middleton, Mandeville-Norden & Hayes, 2009). Toutefois, cette dynamique est propre à chacun et cette escalade se produit uniquement lorsqu'un individu est prédisposé à commettre des agressions sexuelles (Houtepen *et al.*, 2014; Seto, 2013; Seto, Maric & Barbaree, 2001). Ainsi, pour certains, l'envie de commettre des agressions sexuelles est présente alors que pour d'autres, le visionnement de pornographie juvénile satisfait leurs besoins (Quayle & Taylor, 2002). Par exemple, pour certains consommateurs, le recours à la masturbation pendant le visionnement de pornographie juvénile peut être un substitut à l'agression, puisque le désir est satisfait autrement, donnant l'impression que le comportement est maîtrisé (Babchishin *et al.*, 2015; Quayle & Taylor, 2002; Webb *et al.*, 2007).

Selon Seto (2008, 2013), le visionnement de pornographie violente chez certains hommes peut les amener à entretenir des attitudes hostiles envers les femmes et augmenter le risque d'agression dans le futur. Si l'on transpose ce fait chez les consommateurs de pornographie juvénile, on pourrait suggérer que la consommation de ce type de pornographie peut prédisposer certaines personnes à commettre éventuellement des agressions sexuelles (Seto, 2008; Seto, 2013). Parmi les consommateurs prédisposés, on retrouverait des individus qui entretiennent des attitudes permissives par rapport aux activités sexuelles avec des enfants (Seto, 2013; Seto, Maric, & Barbaree, 2001). De nombreux écrits indiquent qu'il est rare pour les amateurs de pornographie

juvénile de franchir la barrière, soit de commettre des agressions sexuelles sur des enfants (Lee *et al.*, 2012; Long *et al.*, 2012; Seto & Eke, 2005; Seigfried-Spellar, 2014; Webb *et al.*, 2007; Wheeler, 1997). En effet, seule une faible proportion de consommateurs commet des agressions sexuelles. Or, ceux-ci sont souvent actifs et font plusieurs victimes (Fortin & Roy, 2006). Par exemple, lors de leur recherche en 2011, Seto, Hanson et Babchishin ont trouvé qu'environ un consommateur de pornographie juvénile sur huit a un historique de contact sexuel connu au moment de commettre leur nouveau délit.

Par ailleurs, des hypothèses sont émises quant à la capacité de reconnaître les délinquants de pornographie juvénile à risque de commettre des agressions sexuelles. Parmi celles-ci se retrouve une grande collection de fichiers contenant de jeunes enfants des deux sexes (Miller, 2013). En effet, dans la recherche de McCarthy (2010), les délinquants de pornographie juvénile qui ont également commis des agressions sexuelles possédaient de plus grandes collections que les consommateurs de pornographie juvénile n'étant pas l'auteur d'agressions sexuelles. Une autre hypothèse suggère qu'un adulte ayant un intérêt envers les garçons est plus à risque de commettre des contacts sexuels et de récidiver (Seto & Eke, 2015). Autrement, la solitude peut être un facteur de risque assez important pour que le consommateur de pornographie juvénile franchisse la barrière qu'il s'est imposée (Houtepen *et al.*, 2014). Marshall (1988) indique qu'entre 36 % et 38 % de ses 66 participants ayant commis des agressions sur des enfants ont avoué avoir consulté de la pornographie juvénile avant de commettre l'une de leurs agressions, afin de se stimuler et se désinhiber.

En somme, de nombreuses hypothèses sont émises par les auteurs afin d'expliquer l'intérêt envers la pornographie juvénile et le passage à l'agression sexuelle. Celles mentionnées sont récurrentes dans la littérature, ce qui porte à croire qu'elles pourraient réellement expliquer le comportement en question. Or, elles n'ont pas permis de conclure qu'il y a présence d'une relation causale, ce qui suggère que d'autres études doivent être mises en place pour trouver s'il y a un réel lien entre les deux variables.

3.3 Les classifications des consommateurs de pornographie juvénile

Depuis plusieurs décennies, des chercheurs ont tenté de catégoriser et de classer les types de consommateurs de pornographie juvénile. Tout d'abord, Fortin et Roy (2006) ont établi quatre

portraits de consommateurs québécois. L'explorateur est un étudiant d'environ 24 ans qui possède peu d'antécédents judiciaires et cherche à satisfaire sa curiosité (Fortin & Roy, 2006). Le pervers solitaire de 49 ans a peu d'antécédents judiciaires et fait des interactions minimales dans sa communauté virtuelle. Il a toutefois tendance à payer pour accéder à certains contenus (Fortin & Roy, 2006). Le pervers organisé est aussi à la fin quarantaine et peut avoir quelques antécédents judiciaires. Il est impliqué dans sa communauté de consommateurs, ce qui lui permet d'enrichir sa collection (Fortin & Roy, 2006). Le dernier type est le polymorphe. Aussi dans la quarantaine, il est connu du système judiciaire et il est le plus à risque commettre une agression sexuelle, car cela peut faire partie de ses antécédents. Son passage à l'acte peut s'expliquer par le fait que sa consommation de pornographie juvénile ne le satisfait pas complètement (Fortin & Roy, 2006).

Pour sa part, Krone (2004) a établi neuf catégories de consommateurs de pornographie juvénile. Tout d'abord, le navigateur ne consomme pas de pornographie juvénile, mais il télécharge des images ou des documents qui peuvent en contenir (Krone, 2004). Le fantasmeur privé obtient ou crée des images pour sa propre satisfaction alors que le chalutier visionne de la pornographie juvénile, tout en s'engageant dans les réseaux et utilise des mesures de sécurité pour protéger ses connexions illicites sur l'internet (Krone, 2004). Ces trois premiers profils ne font pas d'agressions sexuelles, car ils dressent une barrière entre leurs fantasmes personnels et le monde réel (Krone, 2004).

La quatrième catégorie correspond au collectionneur imprudent, car il ne sécurise pas ses navigations sur l'internet. Il participe au réseautage, tout en ayant un accès limité au matériel pornographique, puisque la majorité du contenu est payante ou cachée (Krone, 2004). Le cinquième profil est le collectionneur prudent. Il protège ses navigations et il est membre d'un groupe fermé de réseautage. Cela lui donne un grand accès aux fichiers pornographiques et il peut aussi faire de grands efforts pour obtenir du matériel rare et dispendieux sur le marché. Toutefois, il y a une barrière entre l'expression des intérêts en ligne et hors ligne (Krone, 2004).

Le séducteur développe des relations virtuelles avec des enfants. Il peut faire du réseautage, mais ce sont ses contacts avec les enfants qui l'exposent aux autorités (Krone, 2004). L'agresseur physique lui, commet des agressions sexuelles sur les enfants et son implication dans la pornographie juvénile n'est qu'une seule partie du problème. Il peut enregistrer ses agressions

pour des usages personnels (Krone, 2004). Les séducteurs et les agresseurs physiques ont les motivations sexuelles les plus déviantes. Ils ont franchi la barrière entre les fantasmes et la réalité et peuvent avoir des tendances antisociales qui leur « permettent » d'exploiter et d'abuser des enfants (Krone, 2004). Les deux dernières catégories sont les producteurs et les distributeurs de pornographie juvénile. Le producteur enregistre des agressions sexuelles d'enfants alors que le distributeur partage le contenu aux amateurs. Son intérêt est purement financier (Krone, 2004). Présentement, il y aurait un producteur de pornographie juvénile pour 18 collectionneurs (Corriveau & Fortin, 2011).

En conclusion, au fil des années, de nombreux auteurs ont établi des typologies afin de catégoriser les consommateurs de pornographie juvénile. Plusieurs différences sont remarquées d'une typologie à l'autre, ce qui encourage à se questionner sur le nombre et la nature des types de consommateurs de pornographie juvénile. Sont-ils aussi nombreux dans la réalité que ceux décrits dans la littérature? Les prochaines sections tenteront d'y répondre, avec la présentation de la problématique, de la méthodologie et de l'étude de cas.

Problématique

Le premier chapitre a permis de comprendre que la définition de la pédophilie est précise. Ce diagnostic est peu fréquent, voire même rare. En effet, il semblerait que moins de 5 % de la population générale masculine soit diagnostiquée comme pédophile, bien que la véritable prévalence soit inconnue (Seto, 2008). Ainsi, on ne peut justifier l'intérêt pour la pornographie juvénile uniquement par la pédophilie.

Suite à la section *Ampleur du phénomène*, il a été démontré que depuis les dernières années, les accusations et les enquêtes sur la pornographie juvénile sont en hausses. Par ailleurs, le recours à un ordinateur pour effectuer des activités illégales donne une impression d'anonymat aux usagers, les croyant à l'abri de toute conséquence. Qui plus est, l'accès à la technologie est devenu facile et disponible de façon presque infinie. En ce sens, cet accès aux allures illimité rend la tâche des chercheurs encore plus difficile. Il semblerait qu'arriver à un consensus en ce qui a trait aux raisons qui incitent un individu à consommer de la pornographie juvénile s'avère maintenant impossible. Certains chercheurs ont tout de même tenté de trouver des réponses. Leurs résultats

de recherche présentés dans l'état des connaissances ont permis de constater qu'il pourrait y avoir certaines distinctions dans les profils sociodémographiques des délinquants sexuels, tous délits confondus. Toutefois, il se dégage de la littérature que les chercheurs ont de la difficulté à trouver des différences significatives et comprendre avec certitude ce qui motive un consommateur de pornographie juvénile à franchir la barrière et commettre une agression sexuelle. Depuis de nombreuses années déjà, des chercheurs des quatre coins de la planète n'arrivent pas à répondre la question suivante : « *quelles sont les caractéristiques qui distinguent les consommateurs de pornographie juvénile de ceux qui en consomment et qui agressent sexuellement des enfants?* » Plus encore, nous souhaitons découvrir les indicateurs pouvant identifier les consommateurs de pornographie juvénile qui sont les plus à risque de s'engager dans des comportements sexuels déviants, dont l'agression sexuelle. Nous allons tenter d'obtenir de nouvelles pistes de réponses grâce à des entrevues menées en profondeur avec des participants ayant trois profils distincts, soit des consommateurs de pornographie juvénile, des agresseurs sexuels et des délinquants mixtes. En ce sens, nous avons observé et analysé leurs expériences personnelles afin de trouver des réponses à cette question qui reste à élucider.

Chapitre 4 : Méthodologie et présentation du matériel clinique

4.1 La collecte de données

La méthode qualitative de la collecte de données utilisée est l'entrevue. Cette façon de récolter des données est considérée comme étant évolutive, car il y a toujours une possibilité que le sujet déroge des thèmes abordés. L'interlocuteur peut même apporter des détails supplémentaires faisant bifurquer la conversation de la question principale (Poupart, 2012). En ce sens, même si l'intervieweur prévoit entièrement le déroulement de l'entrevue, il se peut qu'il doive faire preuve d'adaptation, selon les réponses des personnes interrogées (Poupart, 2012). Il est donc possible pour ces dernières de raconter leur version des faits, sans se sentir jugé, en plus d'expliquer leur histoire et leur mode de vie selon leur propre perspective (Copes & Hochstetler, 2014). De plus, cette méthode permet la cueillette d'informations qui ne se trouvent nulle part ailleurs et celles-ci sont partagées parce que l'interrogé choisit de le faire. Pour le chercheur, cela représente une source d'informations très riche, notamment puisqu'il peut questionner en profondeur les impressions subjectives des sujets (Tewksbury, 2012).

4.2 L'entretien semi-structuré

Le recours à l'entretien semi-structuré permet d'éviter la structuration complète du champ d'études, c'est-à-dire que la personne enquêtée peut aller au-delà des questions posées et des sujets déterminés (Michelat, 1975). Ainsi, le guide d'entretien peut être modifié, donnant une liberté supplémentaire au chercheur (Bhamani Kajornboon, 2004). L'entrevue semi-structurée empêche également d'imposer des concepts, des catégories, mais surtout un vocabulaire à la personne interviewée. Le chercheur donne ainsi l'occasion à son interlocuteur de parler librement et d'utiliser sa propre terminologie, en plus d'éviter de se voir imposer une façon de penser (Bennett & Wright, 1984; Beauregard & Leclerc, 2007; Connor, Copes & Tewksbury, 2011; Poupart, 2012). Ceci évite également d'utiliser des termes qui ne conviennent pas aux dimensions significatives et à la réalité des personnes interviewées (Michelat, 1975).

4.3 Entretiens en présence des participants

Les entretiens ont été réalisés en présence physique des participants. Cette stratégie était efficace, puisque les clients participaient déjà aux séances SDS données au CIDS ou à l'Établissement de détention de Montréal. L'avantage principal est que nous avons pu observer les intonations de la voix, le langage verbal et non verbal, en plus des réactions des interlocuteurs.

En tenant compte de ces éléments, nous avons pu nous adapter à la personne interrogée, ce qui a rendu la communication plus naturelle et spontanée. Ces éléments sont déterminants lors d'un entretien et permettent aux personnes interviewées d'être à l'aise (Opdenakker, 2006). De plus, les rencontres en présence des participants ont permis de discuter des craintes et des appréhensions qu'avaient ces derniers avant de débiter l'entretien.

4.4 Recrutement et sélection des participants

Les individus ciblés dans l'étude de cas étaient tous des hommes ayant reçu des accusations criminelles reliées à la délinquance sexuelle. Les deux premiers participants, Dominic et Nicolas ont été reconnus coupables d'au moins un chef d'accusation pour avoir possédé, produit ou distribué de la pornographie juvénile. Par la suite, Amir et Serge sont incarcérés pour avoir commis un contact sexuel ou une agression sexuelle sur une personne âgée de moins de 16 ans. Enfin, les deux derniers participants sont Marcel et Pierre-Luc. Ils ont non seulement été reconnu coupable d'avoir possédé de la pornographie juvénile, mais également d'agression sexuelle sur une personne âgée de moins de 16 ans. Ainsi, les trois profils de l'étude de cas se résument à des consommateurs de pornographie juvénile, des agresseurs sexuels et des délinquants mixtes.

Chapitre 5 : Présentation des participants

La structure de la présentation des études de cas respectera celle présentée dans la section ci-haut. Nous aborderons tout d'abord le profil des délinquants de pornographie juvénile, soit Dominic et Nicolas, suivi d'Amir et Serge qui ont été incarcérés pour des contacts sexuels sur des mineurs et enfin, les portraits de Marcel et Pierre-Luc, qui sont considérés comme des délinquants mixtes.

5.1 Pornographie juvénile : Dominic

Dominic est un homme blanc de 34 ans ayant reçu une sentence de deux ans moins un jour de détention, suivi de trois ans de probation pour le présent délit, soit la possession de pornographie juvénile. Avant son incarcération, il occupait un poste de soudeur dans une compagnie de pétrole et il a complété deux diplômes d'études professionnelles. Avant son arrestation, il était en arrêt de travail depuis 10 mois. Dominic n'a aucun diagnostic relié à des problèmes de santé mentale.

5.1.1 Relations familiales et conjugales

Dominic a vécu une belle enfance. Il se souvient que ses parents étaient présents et aimants et qu'il s'entendait bien avec son frère, de cinq ans son cadet. Dominic mentionne que ses parents n'avaient pas beaucoup d'argent, mais qu'ils l'ont inscrit à l'école privée. Ceci l'a dérangé, car il voyait ses amis posséder plus de biens de valeur que lui. Il ne sait pas si c'est cet élément ou sa timidité qui a fait de lui une cible facile pour l'intimidation. Il en a vécu tout son secondaire, sans que cela devienne insupportable, selon ses dires. Pendant ses années de consommation de substances psychoactives, Dominic s'est éloigné de sa famille et de ses amis proches pour prioriser les connaissances qu'il côtoyait dans les bars. Depuis son incarcération, Dominic juge que sa relation familiale s'est beaucoup améliorée et qu'il peut compter sur le support de ses parents.

En ce qui a trait à ses relations conjugales, Dominic a peu d'expérience. Il nomme deux relations significatives au cours de sa vie qui ont toutes deux duré un an. Il ajoute s'être engagé dans plusieurs relations non sérieuses, soit des fréquentations où les relations étaient purement sexuelles. Dominic rencontrait ces filles dans les bars et savait préalablement que ces relations ne mèneraient pas à une relation conjugale sérieuse.

Au moment des délits, Dominic était célibataire. Son ex-conjointe avait mis un terme à leur relation quelques mois auparavant, notamment puisqu'il consommait beaucoup d'alcool et il préférait passer son temps libre dans les bars plutôt qu'avec elle. Dominic mentionne que c'est cette rupture qui est l'élément déclencheur de ses comportements l'ayant conduit au délit.

5.1.2 Consommation de substances psychoactives

Dominic a débuté sa consommation d'alcool à l'adolescence et en buvait occasionnellement jusqu'à ses 17 ans. À sa majorité, sa consommation a augmenté, due à sa fréquentation récurrente des débits de boissons pour socialiser. L'alcool a pris de plus en plus de place dans sa vie, notamment les dernières années avant son délit. Dominic mentionne qu'il consommait de grosses quantités d'alcool tous les jours. Selon lui, le minimum était de six à 12 bières et parfois, un 26 onces de liqueur à 40 % d'alcool, en plus d'une bouteille de vin. Quand il ne travaillait pas, il pouvait boire de l'alcool du matin au soir.

Dominic a débuté sa consommation de marijuana au secondaire. Il en fumait occasionnellement et à l'âge adulte, cette drogue a pris une place plus importante dans sa vie, jusqu'à ce que son ex-conjointe lui demande d'arrêter. Suite à leur rupture, la consommation d'alcool et de drogues a augmenté, et la marijuana fût rapidement remplacée par la cocaïne. Dominic a consommé cette substance pour la première fois à 31 ans et a tout de suite aimé l'effet. Il mentionne que l'alcool lui enlevait ses inhibitions et que la cocaïne lui retirait l'effet déprimeur de l'alcool. Avant son arrestation, il pouvait inhaler de la cocaïne plusieurs fois par semaine, toujours accompagné d'alcool. Avec sa consommation de substances psychoactives élevée, Dominic vivait beaucoup de trous de mémoire et ne se rappelle pas de nombreux faits. Selon ses dires, les quatre dernières années de sa vie sont floues, car elles étaient parsemées de consommation excessive. Dominic est sobre depuis son incarcération.

5.1.3 Historique de sa sexualité

Dominic a été initié à la sexualité à un âge normal, selon ses dires. Il s'est masturbé pour la première fois vers le début du secondaire. Il fantasait sur Pamela Anderson et celle-ci occupait toutes ses pensées. Peu de temps après, Dominic a obtenu l'internet chez lui, et donc, a découvert

la pornographie adulte. Il pouvait en visionner quelques fois par semaine, accompagné de séances de masturbation. Ses fantasmes ont toujours été dirigés vers des femmes adultes.

Dominic a eu sa première relation sexuelle à 16 ans avec une amie. Il qualifie l'expérience comme positive. Par la suite, il a eu quelques relations occasionnelles en plus de ses deux conjointes. Il mentionne que de façon générale, il est satisfait de ses expériences conjugales et sexuelles. Dominic n'a subi aucun abus sexuel et a reçu peu d'éducation sexuelle provenant de ses parents. Il se rappelle vaguement des enseignements au secondaire sur le sujet, car la majorité de ses connaissances ont été acquises par des discussions avec ses pairs.

5.1.4 Antécédents judiciaires et présente accusation

Dominic a un antécédent de conduite avec les facultés affaiblies et de conduite avec plus de 0.08 milligramme d'alcool dans le sang. Il a été arrêté à 30 ans, ce qui lui a valu une interdiction de posséder un permis de conduire pendant trois ans. Dominic a été arrêté une deuxième fois pour le même délit, peu de temps après ses accusations de possession, accès et distribution de pornographie juvénile, résultant 30 jours d'incarcération supplémentaire. Dominic explique qu'il consultait un logiciel de téléchargement de musique et téléchargeait tous les fichiers offerts. Des photos et vidéos de pornographie juvénile se trouvaient parmi les fichiers obtenus et Dominic a consulté ce matériel. Étant en état d'intoxication avancé à chaque fois, il mentionne avoir peu de souvenirs de ses actions, allant même jusqu'à dire qu'il se réveillait le lendemain et se questionnait sur ce qu'il avait fait. Il nomme que la consommation était sporadique, soit qu'il téléchargeait de la pornographie juvénile une fois par semaine, voire une fois par mois et qu'ensuite, il avait des pauses sans qu'il y ait recours. Dominic mentionne que dès qu'un événement venait perturber sa vie, qui était déjà difficile, il se tournait vers la pornographie adulte, puis la pornographie juvénile.

5.1.5 Visionnement de pornographie juvénile

Dominic raconte qu'il était âgé de 29 ans la première fois qu'il a accédé à de la pornographie juvénile. Il se rappelle que la première vidéo contenait une adolescente de 15 ans. Tout de suite après le visionnement, il s'est senti coupable et s'en est débarrassé. Dominic explique que, selon

le volume des fichiers, 24 heures pouvaient s'écouler avant de pouvoir visionner le contenu. Ainsi, il avait le temps de redevenir sobre sans se rappeler des actions de la veille. Il nomme quelques souvenirs, mais ne peut les situer dans le temps ni donner des détails. Il ne se rappelle pas l'âge ni les gestes posés dans les vidéos. Or, Dominic ajoute que les enquêteurs l'ont informé qu'un bébé et des fillettes de tout âge se retrouvaient dans ses documents téléchargés. Dominic précise qu'il préférait les adolescentes entre 11 et 16 ans. Il ne peut dire s'il se masturbait à chaque visionnement, mais se souvient que s'est arrivé. À son arrestation, Dominic possédait 20 vidéos et entre 100 et 200 photographies sans classement spécifique dans son ordinateur. Sa consommation de pornographie juvénile ayant escaladé, Dominic est passé du téléchargement aléatoire à des recherches précises, à l'aide de mots-clés. Ses préférences étaient *underage*, *12 year-old*, *preteen* et *lolita*. Selon l'enquêteur, Dominic aurait recherché *10 year-old*, mais il ne s'en souvient pas.

Dominic mentionne que la fréquence de visionnement était associée à son rythme de vie. Lorsqu'il en consultait, il n'était pas heureux et se sentait seul : il ne travaillait plus, puisqu'il préférait consommer et sortir dans les bars. Dominic pouvait visionner de la pornographie adulte environ deux ou trois fois par semaine. Dominic prétend qu'il avait des remords après le visionnement de pornographie juvénile. Il ajoute qu'il était conscient de son attirance envers ce type de pornographie, mais qu'il ne pouvait pas expliquer pourquoi il s'y intéressait. L'une de ses hypothèses est qu'il était envieux lorsqu'il voyait des adolescentes actives sexuellement, car il aurait aimé vivre cette expérience à cet âge-là. Son manque d'expérience en matière de sexualité pourrait avoir contribué, selon lui, à développer cet intérêt sexuel.

Questionné sur l'empathie envers les victimes, Dominic devient émotif et verse quelques larmes. Il explique qu'auparavant, il se justifiait en se disant qu'il ne faisait rien de mal et qu'il n'agressait pas d'enfant, car il n'aurait jamais traversé cette barrière. Avec le recul, Dominic se rend compte qu'il a encouragé les agressions envers les enfants et qu'il se sent honteux.

Dominic ne faisait partie d'aucun réseau et n'utilisait aucune stratégie pour protéger ses activités en ligne. En ce qui a trait à son accusation de distribution, il ne savait pas qu'il partageait des fichiers de pornographie juvénile. L'enquêteur lui a expliqué que dès qu'il téléchargeait un fichier,

celui-ci était accessible pour que d'autres puissent faire de même. Dominic termine en mentionnant qu'il a été identifié, car la police allemande a vu ses activités en ligne et qu'il a probablement partagé du contenu avec des Allemands, sans le savoir. Ainsi, les autorités allemandes ont contacté les autorités canadiennes, qui ont procédé à son arrestation.

5.2 Pornographie juvénile : Nicolas

Nicolas est un homme blanc âgé de 22 ans et recevra prochainement sa sentence, suite à son plaidoyer de culpabilité pour possession de pornographie juvénile. Il complète un programme afin de devenir électricien. Auparavant, il occupait un emploi saisonnier comme animateur de camp de jour. Dans ses temps libres, il joue des percussions dans des groupes semi-professionnels. Nicolas n'a aucun problème de santé physique ou mentale.

5.2.1 Relations familiales et conjugales

Quand Nicolas avait cinq ans, son père a été incarcéré pour avoir commis des attouchements sexuels sur sa sœur âgée de neuf ans. Ses parents se sont séparés et il a perdu contact avec son père, sans connaître la véritable raison de son départ. Aujourd'hui, il entretient une bonne relation avec chaque membre de sa famille. Nicolas n'a jamais été en colère contre son père face à ce qu'il a fait à sa sœur, car il était trop jeune et cela a toujours fait partie de leur histoire.

En ce qui a trait à ses relations conjugales, Nicolas a eu trois relations amoureuses stables. Sa première relation a débuté alors qu'il était en secondaire trois et elle a duré près de deux ans. La relation s'est terminée, car sa copine lui a révélé son homosexualité. Ils sont encore amis à ce jour. Sa deuxième relation amoureuse a débuté pendant sa dernière année de secondaire et a pris fin après un an et demi. Sa troisième relation perdure depuis plus de trois ans et Nicolas se dit satisfait de sa vie de couple.

La famille de Nicolas et celle de sa conjointe connaissent les accusations portées contre lui. Leurs relations ont été ébranlées en apprenant cette nouvelle, mais depuis, ils ont tous accepté la réalité et sont solidaires envers Nicolas. Son père a été déçu en apprenant les accusations, mais cela lui d'initier une conversation sur son passé et son expérience judiciaire et carcérale.

5.2.2 Consommation de substances psychoactives

Nicolas n'a jamais consommé de drogues et nomme être raisonnable en ce qui a trait à la consommation d'alcool. Il a bu sa première bière à l'âge de 17 ans, dans une fête avec ses amis musiciens. Il boit occasionnellement, dans des contextes sociaux, comme à Noël. Ces derniers temps, il peut consommer deux ou trois bières à 0.5 % d'alcool par semaine.

5.2.3 Historique de sa sexualité

Nicolas a découvert la sexualité assez jeune, selon lui. Il avait 10 ans lorsqu'il s'est masturbé pour la première fois. Il nomme que ses fantasmes pendant l'adolescence étaient dirigés vers collègues de classe. Comme il n'avait pas accès à l'internet, il fantasmaient sur les personnes qu'il côtoyait. Sa fréquence de masturbation à l'adolescence était entre cinq et six fois par semaine. Aujourd'hui, il se masturbe environ une à deux fois par semaine.

Nicolas a perdu sa virginité avec sa présente conjointe, soit à 19 ans, et ils ont des relations sexuelles une à deux fois par semaine. Lors de ses précédentes relations conjugales, Nicolas a initié des comportements sexuels, mais ses partenaires le repoussaient. Il explique que ses copines de l'époque ne voulaient pas s'engager dans des comportements sexuels et il respectait leurs refus. À ce jour, Nicolas se dit satisfait de son expérience sexuelle. Enfin, il n'a subi aucun abus sexuel et ne se souvient pas d'avoir reçu une éducation sexuelle.

5.2.4 Antécédents judiciaires et présente accusation

Nicolas a plaidé coupable aux accusations retenues contre lui et il est présentement en attente de sa sentence. Selon la version officielle, les trois chefs d'accusation sont possession, accès et production de pornographie juvénile. Or, pendant l'entrevue, Nicolas ne mentionne en aucun cas cette dernière accusation. Il explique avoir découvert ce type de pornographie à l'adolescence, lors de ses premières navigations sur l'internet. Il ne peut se rappeler du contexte, mais il n'a jamais arrêté d'en visionner.

Au moment des délits, Nicolas prétend que sa relation de couple allait bien, qu'il était heureux au travail et qu'il n'avait aucun problème. Il a été arrêté, car il a téléchargé de la pornographie juvénile sur sa tablette et il voulait visionner ce vidéo par le biais de son ordinateur. Il a donc transféré le fichier par l'entremise de *Gmail* et la compagnie a reconnu que ce contenu était

illicite. Le compte a donc été bloqué et la Sûreté du Québec a été contactée pour procéder à son arrestation.

L'entourage de Nicolas ne savait pas qu'il visionnait de la pornographie juvénile. Le jour de son arrestation, une voiture de police l'attendait devant chez lui et il a été arrêté dès qu'il est sorti de la maison. Sa conjointe l'accompagnait, donc il a dû lui expliquer les raisons de son arrestation. Elle a été choquée et déboussolée en l'apprenant, mais aujourd'hui, elle le soutient.

5.2.5 Visionnement de pornographie juvénile

À l'adolescence, Nicolas était excité en visionnant de la pornographie juvénile, car il avait presque le même âge que les victimes dans les vidéos. Il en visionnait environ une fois par semaine et regardait parfois de la pornographie adulte. Par contre, il soutient que ce dernier type de pornographie, bien que légal, ne semble pas réel, mais forcé et peu naturel. Il dit préférer la pornographie juvénile, qui est plus douce, selon lui. Or, cet intérêt a persisté lorsqu'il a atteint la majorité. Avant son arrestation, Nicolas visionnait de la pornographie juvénile presque tous les jours, allant même jusqu'à deux fois par jour.

Nicolas mentionne ne jamais être allé sur le *darkweb* et aurait découvert la pornographie juvénile par hasard. Il naviguait sur des sites pornographiques adultes et des fenêtres de publicités se sont ouvertes. Intéressé par le contenu, il aurait cliqué sur les photos et chaque clique le redirigeait sur une nouvelle page. Il a remarqué que les personnes dans les publicités étaient de plus en plus jeunes, mais comme il était intéressé, il a continué à cliquer, jusqu'à ce qu'il navigue sur des sites de clavardage. Sur ces plateformes, de nombreux liens sont envoyés, sans savoir ce qu'ils contiennent. Selon Nicolas, il peut y avoir divers contenus, comme de la pornographie adulte ou juvénile. Il mentionne que les sites changeaient souvent de nom de domaine, pour éviter d'être repérés par les autorités, mais qu'ils étaient faciles à retrouver. Nicolas explique également qu'il n'avait pas de pseudonyme ou de compte utilisateur. Il pouvait cliquer sur les liens sans être détecté par quiconque. Or, pour partager du contenu, tel que mentionné dans la version officielle, il faut être inscrit sur le site. Nicolas mentionne qu'il ne faisait partie d'aucun réseau et ne classait pas les fichiers récoltés. Il en téléchargeait en grand nombre, sans regarder le contenu au préalable, c'est pourquoi de la pornographie adulte a également été retrouvée lors de la saisie policière.

Nicolas explique qu'il était affecté par le contenu observé. Il aimait ce qu'il voyait et ressentait de l'excitation sexuelle. Il nomme que la pornographie juvénile semble beaucoup plus naturelle, réelle, voire agréable, comparativement à l'industrie adulte. Ses critères préférés sont des fillettes entre cinq et 10 ans, bien que des fichiers contenant des garçons ont également été retrouvés. Environ 1 800 photos et vidéos ont été saisies par les policiers. Des photos de fillettes nues ou en maillot de bain et des vidéos de relations sexuelles complètes entre enfants ou impliquant un adulte ont été découverts. Ce dernier type de fichier était ce qui l'excitait le plus. Questionné sur l'envie de vouloir réaliser ce fantasme, Nicolas répond par la négative. Selon ses propos, il n'aurait jamais passé à l'acte, même si une relation sexuelle entre un adulte et un enfant le stimule sexuellement. Nicolas était conscient qu'il devait cesser de visionner ce type de pornographie, mais ne l'a jamais fait. Il éprouvait certains remords, qui ne duraient pas longtemps, car ils se dissipaient quelques minutes après le visionnement. Nicolas se masturbait pendant qu'il consultait de la pornographie juvénile, mais ce n'était pas automatique : il pouvait en regarder et apprécier l'excitation ressentie sans se stimuler davantage.

Lorsque questionné sur l'empathie envers les victimes, Nicolas mentionne qu'il connaît les conséquences, mais qu'il ne les ressent pas émotionnellement. Il reconnaît ainsi que son empathie est purement cognitive, car il peut nommer les impacts sur les victimes, sans être capable de se mettre à leur place. Il nomme également que pendant le visionnement des abus, il ne s'est jamais questionné sur ce que les victimes pouvaient ressentir.

Enfin, nous avons questionné Nicolas sur le possible lien de l'âge des enfants se trouvant dans les vidéos et l'âge de sa sœur pendant les abus sexuels commis par leur père. Nicolas prétend qu'il n'y a aucun lien entre ces deux situations et que le vécu de sa sœur ne le stimule pas sexuellement, même si ce genre d'abus reflète ses fantasmes.

5.3 Contacts sexuels : Amir

Amir est un homme arabe de 49 ans qui a été condamné à 18 mois de détention, trois ans de probation et 150 heures de travaux communautaires pour le présent délit. Amir est né au Maroc et a étudié pendant deux ans à l'université en littérature en plus d'avoir complété une formation en hôtellerie et tourisme. Il a travaillé en Libye pendant trois ans et demi avant de se réfugier illégalement en Espagne. Amir est ensuite retourné au Maroc pour se marier et a immigré au

Canada à 34 ans. Depuis son arrivée, il travaillait dans une compagnie pharmaceutique jusqu'à son arrestation. Amir ne souffre d'aucun problème de santé mentale, outre une dépression diagnostiquée en décembre 2017, qui correspond avec ses passages devant les tribunaux.

Dans son pays d'origine, la religion musulmane est omniprésente et Amir y a adhéré par obligation. À son arrivée au Canada, il se sentait libre et a délaissé la religion. Aujourd'hui, il se considère athée.

5.3.1 Relations familiales et conjugales

Amir a vécu une belle enfance, même si ses parents étaient sévères. Ils étaient pratiquants de la religion musulmane. Selon lui, sa mère ne parlait presque pas et il n'était pas proche de son père. Il l'encourageait cependant à faire des études et être un « bon musulman ».

La première relation amoureuse d'Amir s'est déroulée à l'université. Il explique qu'il y avait deux clans sur le campus : les musulmans et les frères. Ce dernier clan correspond à la croyance d'un être supérieur, sans toutefois adhérer à une religion particulière. Amir s'est identifié à ce groupe, tout comme sa première conjointe. Leur relation a duré un an, mais elle l'a quitté, puisque sa famille l'encourageait à marier un riche homme d'affaires, ce qu'elle a fait. Amir a ensuite eu quelques autres relations, qui étaient peu sérieuses car fréquenter des femmes était mal perçut en dehors du campus universitaire. Il s'est alors inscrit sur des réseaux de rencontre et a vu le profil de sa future femme. Ils ont discuté quelque temps et Amir l'a invité à quitter le Québec pour le rejoindre au Maroc, afin de se marier au consulat canadien. Six mois après leur union, Amir et sa nouvelle femme sont arrivés au Québec.

La relation conjugale d'Amir est compliquée. Sa conjointe avait des problèmes de santé lors de leur rencontre, mais ceux-ci ont empiré pour s'avérer omniprésents, au point d'empêcher le couple d'avoir une vie « normale », selon les dires du sujet. La conjointe d'Amir a subi plusieurs opérations et souffre de dyspareunie, qui se manifeste par des douleurs vaginales lors des relations sexuelles. Ainsi, Amir, qui a rêvé toute sa vie d'une proximité et d'une connexion physique avec une femme, a vécu beaucoup de déception dans sa relation conjugale. Il a donc cherché à se satisfaire autrement, notamment en fréquentant les bars de danseuses nues et en s'engageant dans une relation extra-conjugale pendant six mois.

Au moment des délits, Amir était en couple. Les événements se sont produits en 2006 sur sa belle-fille. Sa conjointe l'a pardonné et en 2009, ils sont devenus parents d'une petite fille.

5.3.2 Consommation de substances psychoactives

Amir a essayé une fois du haschich alors qu'il avait 25 ans et n'a pas aimé son expérience. Côté alcool, il en a consommé pour la première fois à son arrivée au Canada. Amateur de bières, il pouvait en consommer quatre par fin de semaine, accompagné de séances de shisha avec ses amis dans des cafés. Après son arrestation, il a augmenté sa consommation. Il buvait une bouteille de rhum par deux semaines, en plus d'environ cinq bières par jour. Aujourd'hui, Amir est sobre depuis plus de deux ans.

5.3.3 Historique de sa sexualité

Amir a été initié à la sexualité à 12 ans par sa voisine de dix ans son aînée. Il est ambivalent à avouer que c'était une agression. Selon lui, il ne pouvait pas parler de cet événement à sa famille et la voisine en question s'est mariée dans les semaines suivantes. Il a donc essayé d'effacer ce souvenir. Les gestes commis étaient des attouchements sexuels de part et d'autre et Amir a reçu une fellation.

Amir s'est masturbé pour la première fois à 14 ans. Il raconte qu'il était seul chez sa tante pour la journée. En allant à la salle de bain, il a ressenti des picotements au niveau du pénis et il a remarqué qu'il était en érection. Il a commencé à se toucher et a aimé la sensation. Toutefois, il ne pouvait pratiquer cette activité de façon fréquente pendant son adolescence, dû à l'atmosphère religieuse qui régnait dans la maison familiale. Il n'est pas un adepte de pornographie adulte et n'a jamais visionné de pornographie juvénile.

Toujours à 14 ans, Amir a perdu sa virginité avec une prostituée dans une maison de débauche. Il précise qu'il a eu quelques copines, mais la religion musulmane étant très présente, il ne pouvait démontrer des gestes d'affections en public. Avec la prostituée, Amir voyait une occasion de vivre la proximité qui lui était interdite. Cette première fois, Amir a eu des relations sexuelles avec trois femmes différentes et il est retourné dans cette maison environ sept mois plus tard, pour la dernière fois.

Au niveau des fantasmes à l'adolescence, Amir identifie Bonnie Tyler. Aujourd'hui, c'est la connexion avec une femme qui l'excite le plus. Il recherche le grand amour, le sentiment de bien-être et de pur bonheur. Il nomme que malgré son mariage, il est toujours à la recherche de cette sensation, puisque son rêve, comme il l'appelle, n'est pas comblé.

5.3.4 Antécédents judiciaires et présente accusation

Amir en est à ses premiers démêlés judiciaires, autant au Canada qu'au Maroc. Il explique que les délinquants sont très mal vus dans son pays d'origine. Amir a été reconnu coupable d'un chef de contact sexuel et d'un chef de voies de fait. Amir n'a jamais abordé cette dernière accusation en entrevue. Selon la version officielle, il aurait frappé sa belle-fille sur le côté de la tête puisqu'elle fréquentait un garçon. Lors de cet événement, il était intoxiqué par l'alcool. Pour l'accusation de contact sexuel, Amir reconnaît les faits.

5.3.5 Contacts sexuels

Amir explique qu'il vivait des déceptions et des frustrations face à sa relation conjugale et il a apprécié l'attention donnée par la fille de sa conjointe. À trois reprises, elle l'a rejoint dans le salon et il en a profité pour la coller. Chaque fois, Amir avait consommé trois à quatre bières pendant la soirée. Selon lui, sa belle-fille de 11 ans débutait sa puberté et il voulait satisfaire ses besoins. Il lui a touché les seins et le vagin à trois reprises. Ces événements se sont produits en quatre jours. Avant le dernier événement, Amir a demandé à sa belle-fille de ne pas en parler et que c'était leur secret. Un troisième attouchement a eu lieu et, par la suite, Amir a mis fin aux rapprochements.

Les faits ont été dévoilés quand la victime a avoué les gestes à une amie, qui l'a conseillé d'aller porter plainte à la police, ce qu'elle a fait. Elle a ensuite avisé Amir de sa dénonciation et il a avoué les faits à sa conjointe.

Questionné sur l'empathie envers la victime, Amir était émotif et a pleuré pendant l'entrevue. Il est très honteux et regrette beaucoup les gestes. Il se qualifie de chien, de traître et de lâche en repensant aux événements. Avec les séances SDS auxquelles il participe, Amir comprend qu'il a recherché l'affection qu'il ne pouvait obtenir de la part de sa conjointe. Aujourd'hui, il entretient une bonne relation avec la victime. Elle lui a pardonné et elle n'hésite pas à lui demander de l'aide financière ou des conseils de vie. Questionné sur une possible manipulation, Amir nous assure

que la victime est bien élevée et qu'elle ne recherche pas de compensations dues à sa position de victime. Finalement, Amir a répondu par la négative lorsqu'il a été questionné sur un possible lien entre sa propre victimisation et les gestes posés sur sa belle-fille, puisqu'ils avaient le même âge.

5.4 Contacts sexuels : Serge

Serge est un homme blanc retraité de 75 ans. Il a été sentié à un an de détention et 18 mois de probation avec surveillance. Serge a occupé de nombreux emplois. À huit ans, il travaillait dans une boulangerie afin d'aider ses parents à subvenir aux besoins de la famille. Par la suite, il a travaillé dans une usine de grains de malt pendant une décennie, en plus d'avoir été chauffeur de limousine et vendeurs d'assurances. Il s'est également impliqué dans le hockey récréatif pendant des années. Serge ne souffre d'aucune maladie mentale, mais est limité physiquement. Il souffre de cholestérol, de diabète et de pression artérielle, en plus d'avoir une infection au pied et des tremblements incontrôlables depuis des années.

5.4.1 Relations familiales et conjugales

Serge relate une enfance normale. Il nomme qu'avec 10 frères et sœurs, la cohabitation n'a pas toujours été facile et qu'il devait participer aux tâches de la maison. Serge qualifie son père comme un homme violent. Étant l'aîné de la famille, il devait montrer l'exemple en acceptant les coups de ceinture donnés par le patriarche. Serge nous précise qu'il était le seul enfant à avoir vécu de la violence. Son père l'a toujours encouragé à être un premier de classe. Décédé en 1983, Serge relate peu de bons souvenirs à son égard, contrairement à sa mère. Celle-ci entretenait une bonne relation avec son aîné, bien qu'elle ait été malade toute sa vie et qu'elle soit décédée en 1998.

Serge identifie deux femmes significatives dans sa vie. Monique est, selon ses dires, l'amour de sa vie. Ils se sont rencontrés à 13 ans et ont vécu une grande histoire d'amour. La relation s'est terminée, car elle a déménagé et ils ont perdu contact. La deuxième relation a été avec Line. Ils se sont mariés quand Serge avait 25 ans. Deux enfants sont issus de cette relation, soit un garçon et une fille. Line est décédée en 2010, sans savoir que Serge entretenait une relation extra-conjugale avec Monique. En effet, ils se sont retrouvés peu de temps avant le mariage de Serge et elle est tombée enceinte d'un garçon. Serge est donc le père de trois enfants. Il s'est marié avec Monique six mois après le décès de sa première femme, ce que ses deux derniers enfants n'ont

pas accepté. Serge nomme que son rêve a toujours été d'être marié à Monique et de vivre à ses côtés, mais qu'il n'a pas quitté son mariage, car il ne pouvait pas faire souffrir sa femme en lui apprenant qu'il avait une autre famille. C'est après le décès de leur mère que les deux enfants de Serge ont appris qu'ils avaient un demi-frère et une nouvelle belle-mère.

Au moment des délits, Serge était marié avec Monique depuis plus de sept ans. Elle l'a pardonné et le soutient dans son séjour en détention. Serge nous précise que sa femme a hâte qu'il retourne chez lui pour qu'ils puissent continuer leur vie.

5.4.2 Consommation de substances psychoactives

Serge n'a jamais essayé de drogues et est absolument contre ces substances. Toutefois, il a un passé de consommation d'alcool. À 12 ans, Serge a bu dans un gallon d'alcool frelaté. Il s'est ensuite abstenu de consommer pendant son adolescence, mais évoque s'être « rattrapé » en commençant à travailler dans les bars. Il pouvait boire 24 bières par soir quand il avait 40 ans. Serge a décidé d'arrêter complètement sa consommation d'alcool et de cigarettes, mais depuis quelques années, il avait repris une consommation modérée. Avant son arrestation, il pouvait boire 24 bières et deux bouteilles de champagne aux deux ou trois mois, partagés avec sa conjointe.

5.4.3 Historique de sa sexualité

Serge a découvert la masturbation vers l'âge de 12 ans. Questionné sur ses fantasmes à l'adolescence et à l'âge adulte, il nomme en avoir aucun, puisqu'il a sa femme. Il ajoute également qu'il ne s'est pas masturbé depuis son premier mariage en 1968. Sa première relation sexuelle a été avec Monique vers ses 14 ou 15 ans. Il évoque que c'était une belle expérience et qu'il a toujours été satisfait sexuellement par les deux femmes qu'il fréquentait simultanément. Serge n'a jamais été victime d'abus sexuel.

5.4.4 Antécédents judiciaires et présente accusation

Serge possède un antécédent judiciaire de vol qui date de 1963. À l'époque, il était jeune et voulait impressionner des amis alors il a volé une roue de voiture, mais il s'est fait prendre par son père, qui l'a dénoncé. Serge a été détenu à la prison de Bordeaux, aujourd'hui appelée la détention de Montréal, pendant quelques jours, avant d'être relâché.

Pour les présentes accusations, Serge a été reconnu coupable d'un chef d'agression sexuelle. Quand il a appris que sa petite-fille a parlé des agressions à ses parents, il est allé se dénoncer lui-même à la police. Une fois relâché, Serge s'est réfugié dans un centre d'hébergement pendant une semaine. Il nomme qu'il avait trop honte pour parler à qui que ce soit et qu'il ne pensait qu'aux conséquences de son geste, notamment qu'il allait perdre sa femme. Après sept jours, il a finalement donné signe de vie à sa conjointe et il lui a avoué les faits.

5.4.5 Contacts sexuels

Serge explique que le délit s'est produit, car la victime était vulnérable, innocente et qu'il a eu l'occasion de commettre les gestes sexuels. Tous les événements se sont produits chez lui, alors que d'autres adultes étaient dans la maison. Selon Serge, sa petite-fille de trois ans lui demandait de l'aide pour aller à la salle de bain. Elle lui aurait demandé de lui donner des becs, car elle avait des douleurs au vagin. Il lui a répondu qu'il ne faisait pas ce genre de choses, mais la petite aurait insisté. Il lui aurait fait un cunnilingus, afin de la soulager de ses douleurs. La version officielle ajoute que Serge aurait également fait des anulingus sur la victime.

Les événements se seraient répétés trois ou quatre fois, à une semaine d'intervalle. Ceci concorde avec la version officielle qui place les faits entre décembre 2017 et janvier 2018. Serge a mis fin aux contacts sexuels en expliquant que les gestes n'étaient pas bien et qu'il pouvait avoir des problèmes. Selon Serge, la fillette était nue à chaque fois, car elle se déshabillait pour aller à la salle de bain, et elle insistait pour que Serge lui donne des « becs et bobos ». Or, Serge n'a jamais avoué qu'il était nu, lui aussi, ce qui est précisé dans la version officielle. Enfin, Serge aurait menacé la fillette de le dire à son père – le fils de Monique –, car elle avait peur de lui, notamment dû à ses comportements violents. Elle a quand même dénoncé son grand-père et une altercation entre Serge et son fils a eu lieu.

Serge nomme ne pas avoir d'attirance envers les enfants et qu'après le premier événement, il s'est trouvé « dégueulasse ». Il mentionne qu'il avait conscience que les gestes étaient mal, mais qu'il le faisait pour faire plaisir à sa petite-fille. Il nomme également qu'il redoutait la réaction de son fils, connaissant son penchant pour la violence. Serge mentionne avoir eu des soupçons envers son fils quant à des possibles abus sexuels sur ses deux filles. Toutefois, il a recommencé les gestes, sans savoir pourquoi. Il mentionne n'avoir eu aucune attirance sexuelle envers la

fillette et que c'était seulement dans l'idée de soulager son mal. Serge ajoute que la victime n'a pas fait de gestes sexuels envers lui. Comme pour se justifier, Serge nomme que sa petite-fille lui a déjà dit qu'elle aimait regarder les garçons aller aux toilettes.

Serge tente d'expliquer ses comportements par l'insatisfaction de sa femme dans leur vie sexuelle. Il n'était pas en état de consommation, ne vivait pas de stress et ses dettes étaient payées. Toutefois, il sentait que sa conjointe n'était pas satisfaite de leur intimité. Depuis, le couple n'aurait pas eu de relation sexuelle, car Serge éprouve encore de la honte et craint d'avoir des souvenirs de l'agression. De plus, ses capacités physiques sont restreintes et il nomme qu'à sa sortie de détention, il aura recours à une pompe afin de l'aider à maintenir son érection.

Questionné sur l'empathie envers la victime, Serge reconnaît que les gestes posés sont graves et peuvent être lourds de conséquences. Il est émotif pendant l'entrevue et il pleure en souhaitant que la victime ne vive aucun problème à la suite des abus. Serge a espoir qu'elle lui pardonne un jour, tout comme lui « s'est pardonné sans oublier », selon ses propos. Il ajoute en terminant que Dieu est miséricordieux et que lui aussi l'a déjà pardonné.

5.5 Pornographie juvénile et contacts sexuels : Marcel

Marcel a 64 ans et est incarcéré à l'Établissement de détention de Montréal pour sa première peine de prison. Il est de race blanche et il est à sa retraite, bien qu'il ait occupé de nombreux emplois. Dans sa liste se retrouvent chef cuisinier, préposé d'immeubles et ambulancier pendant 11 ans. Marcel détient un diplôme d'études secondaires et a fait diverses formations pour accéder à ses postes de travail. À 60 ans, Marcel a pris une retraite forcée, due à son cancer de la vessie et son diabète qui devait être suivi par des médecins. Présentement, il prend de l'insuline pour contrôler son diabète, mais est abstinent de toute autre médication ainsi que la consommation d'alcool ou de drogues. Marcel n'a aucun diagnostic de problème de santé mentale, mais il nomme avoir eu des pensées suicidaires suite à son arrestation.

5.5.1 Relations familiales et conjugales

Marcel a été adopté à l'âge de trois ans. Il a un frère et une sœur. Il aimait ses parents adoptifs et soutient avoir eu une relation positive avec eux, jusqu'à leur décès dans les années 2000.

Toutefois, Marcel souligne que l'affection n'était pas présente dans la maison familiale et qu'il appelait ses parents adoptifs par leur prénom et non « Maman » ou « Papa ».

En ce qui a trait à ses relations amoureuses, Marcel a vécu des relations homosexuelles et hétérosexuelles. Il a été marié pendant 12 ans et demi avec son ex-conjointe et trois enfants sont nés de cette union. Marcel prétend s'être marié pour mettre fin à sa solitude et cacher les apparences, c'est-à-dire cacher son homosexualité. Marcel mentionne également que sa femme l'a épousé pour son prestige et son titre respecté de chef cuisinier. De nombreuses infidélités, de part et d'autre, ont été commises pendant le mariage.

Outre cette union, Marcel a fréquenté deux ou trois autres femmes, très brièvement. De façon générale, il a été en relation avec des hommes plus jeunes que lui, bien qu'ils fussent majeurs. Ses ex-conjoints pouvaient être dans la trentaine, voire la vingtaine, alors que Marcel atteignait la cinquantaine. Il mentionne qu'il a toujours eu une attirance envers les plus jeunes, car il les trouve beaux et recherche leur affection. Certains membres de son entourage étaient confus face à ses relations, notamment en croyant parfois qu'ils étaient pères et fils et non conjoints. Notons que Marcel était en couple, mais dans une relation instable au moment des accusations actuelles. Il faisait chambre à part avec son conjoint et ce dernier le trompait dans leur appartement, ce que Marcel acceptait.

Présentement, Marcel est célibataire, bien qu'il soit intimement lié à un codétenu dans la même aile que lui. Selon ses dires, cette relation est purement affective et aucunement sexuelle. Toutefois, son partenaire est de 40 ans son cadet et il possède le physique d'un jeune adolescent, car il est petit, maigre et immature pour son âge.

5.5.2 Consommation de substances psychoactives

Marcel mentionne qu'il ne consomme aucune substance psychoactive, outre ses médicaments. Il est abstinent de l'alcool depuis plus de 30 ans. Il a commencé sa consommation d'alcool vers ses 17 ans et quelques années plus tard, il a conduit sa moto en état d'ivresse, causant un accident. Son ami qui l'accompagnait a gravement été blessé et a frôlé la mort. Il a cessé de boire depuis. Pour les drogues, il nomme avoir essayé trois fois la marijuana, sans avoir apprécié les effets.

5.5.3 Historique de sa sexualité

Marcel a eu un développement sexuel qu'il qualifie de normal. Il n'a pas été victime d'abus ou d'agression sexuelle pendant son enfance. Ses parents n'ont pas parlé de sexualité avec lui, ce qui était commun pour l'époque.

Marcel s'est masturbé pour la première fois vers l'âge de 12 ou 13 ans. Il mentionne qu'à la salle de bain, il a manipulé son pénis et a apprécié la sensation. Au niveau de ses contacts sexuels avec des pairs, Marcel mentionne avoir eu des relations sexuelles avec son voisin et l'un de ses cousins pendant toute son adolescence. Parmi ses contacts se retrouvaient des baisers, des caresses et des fellations. Ces relations auraient débuté entre ses 12 et ses 14 ans et auraient pris fin quand ses partenaires auraient atteint la majorité.

Au niveau de sa satisfaction sexuelle, Marcel nomme d'emblée qu'il est insatisfait. En le questionnant sur ses propos, il rectifie en précisant qu'il apprécie la tendresse qu'une relation sexuelle peut apporter, mais que son besoin affectif est rarement comblé.

5.5.4 Antécédents judiciaires et présente accusation

Marcel a un antécédent de contact sexuel sur un garçon de 10 ans. Il raconte que c'était un camelot qui l'aidait à distribuer des journaux. Marcel souligne que les attouchements n'étaient pas sexuels. Il explique qu'il a caressé le jeune homme dans le dos et ce dernier lui posait des questions sur les zones érogènes du corps. Selon ses dires, ce geste a été interprété comme des attouchements, c'est pourquoi il a été poursuivi. Il a été sentenced à 18 mois de sursis et trois ans de probation.

La présente accusation comporte deux chefs de distribution de pornographie juvénile, deux chefs de possession de pornographie juvénile, un chef d'accès à de la pornographie juvénile et un chef de contact sexuel sur une personne de moins de 16 ans. Marcel explique que la dernière accusation s'est produite sur sa petite-fille de 10 ans. Lorsqu'il lui faisait des câlins, il lui tapait les fesses « comme les matantes le font », selon ses dires. Il ne serait pas allé plus loin et n'aurait jamais été seul avec l'enfant.

Au moment de son divorce, son ex-femme a fait des allégations comme quoi Marcel aurait posé des actes incestueux envers ses enfants. Or, aucune accusation officielle n'a été émise et Marcel dément ses allégations.

5.5.5 Visionnement de pornographie juvénile

Marcel explique qu'il a eu accès à de la pornographie juvénile par l'un de ses contacts sur Skype, MSN ou Badoo. Il discutait avec des inconnus sur de nombreux sujets et son interlocuteur lui aurait parlé d'une arrestation récente relativement à un délit de pornographie juvénile. Ses explications laissent présager que ses contacts habitaient au Québec. Marcel aurait ensuite reçu une photo d'enfant à caractère pornographique par son contact. Sur le coup, il se sentait mal à l'aise, mais il a laissé la curiosité l'emporter. Marcel a conservé le fichier, et après une réflexion de deux ou trois jours, il a continué à clavarder avec cet individu. Il aurait reçu d'autres photos, par celui-ci et d'autres usagers, et c'est comme cela qu'il a débuté sa collection de fichiers. Questionné sur la façon dont il est entré en contact avec ces personnes, Marcel reste flou et ne peut donner une réponse plausible. Après quelques mois, Marcel aurait commencé lui aussi à envoyer des photos et des vidéos à d'autres usagers. Marcel ne faisait partie d'aucun réseau clandestin. Il ajoute qu'aucun membre de son entourage ne possède de pornographie juvénile. De plus, il précise qu'il n'a jamais su comment se rendre sur un site de pornographie juvénile. Il a donc fait sa collection à partir des fichiers reçus par ses interlocuteurs. Enfin, Marcel ajoute qu'il donnait un nom à chaque fichier et à chaque enfant présent dans ses documents, mais qu'il ne les classait pas d'une façon précise.

Pendant ces visionnements, Marcel soutient avoir eu recours à la masturbation à quelques reprises, mais ce n'était pas automatique. Depuis son cancer, son appétit sexuel a changé et il ne se masturbe plus autant qu'avant. Selon ses dires, il visionnait les photos et vidéos pour combler un besoin dans le moment présent et n'y pensait plus par la suite. Marcel soutient qu'il ressentait des remords et de la honte immédiatement après ses séances de masturbation.

Marcel mentionne avoir fait usage de pornographie juvénile pour fuir la solitude qu'il ressentait. Il mentionne que son couple était en crise, qu'il était perdu et fréquentait souvent l'hôpital, dû à ses problèmes de santé. Le visionnement de pornographie venait combler son manque d'affection et lui apportait la tendresse recherchée. Marcel explique également que les jeunes sont beaux. Il

ressent une excitation sexuelle envers eux, notamment les adolescents entre 14 et 16 ans. Néanmoins, les quelque 1 500 fichiers saisis comprenaient des photos et des vidéos de jeunes filles entre huit et 10 ans ainsi que de garçons entre sept et 17 ans. Des relations sexuelles complètes, des adultes recevant des fellations faites par des fillettes, des poses suggestives et des portraits dans la nature faisaient partie des fichiers. Marcel précise qu'il n'y avait aucune bestialité ni violence. Il soutient que dans les documents, les enfants avaient l'air bien et ne semblaient pas être forcés, ce qui lui donnait l'impression que le contenu n'était pas violent. Marcel précise également que certains fichiers étaient de mauvaise qualité, car ils provenaient de la Russie et dataient de 1978.

Selon Marcel, sa fréquence de visionnement de pornographie juvénile s'est déclinée avec le temps. Après la réception des premiers fichiers, il a débuté une consultation journalière. Or, il a diminué sa fréquence lorsqu'il a réalisé que le contenu était redondant et que l'excitation n'était plus autant présente. Lors de son arrestation, Marcel prétend qu'il ne consultait presque plus les fichiers conservés dans son ordinateur.

En ce qui a trait à l'empathie envers les victimes, Marcel nomme des conséquences, mais explique sa difficulté à le faire. Il mentionne que lors d'une agression physique, le délinquant peut percevoir le mal concret chez la victime, alors qu'avec le virtuel et des vieux fichiers, observer des conséquences concrètes s'avère plus difficile. Or, comme il n'interprète pas les caresses sur sa petite-fille comme une agression, il n'a pas été en mesure de répondre correctement à la question.

5.5.6 Contacts sexuels

Marcel prétend que l'attouchement sur sa petite-fille n'est qu'une mésinterprétation des faits réels et n'a aucun lien avec son visionnement de pornographie juvénile. De plus, il mentionne ne pas avoir eu de pensées sexuelles envers ses petits-enfants : il sépare son rôle de grand-père de celui du consommateur. Or, il est intéressant de noter que sa justification des gestes et l'âge de sa petite-fille et du camelot sont les mêmes. De plus, leur âge correspond à ceux des enfants dans ses fichiers de pornographie juvénile.

5.6 Pornographie juvénile et contacts sexuels : Pierre-Luc

Pierre-Luc a 26 ans et débute son processus judiciaire. Il a été référé au CIDS par son avocat. Il est de race blanche et il bénéficie de l'aide sociale depuis deux mois. Pierre-Luc occupait un poste de plongeur dans un restaurant avant son arrestation. Côté scolarité, il a complété son secondaire cinq et a débuté trois programmes au CÉGEP sans les terminer. Pierre-Luc ne souffre d'aucune maladie, bien qu'il nomme être dépressif dans son quotidien. Il avoue avoir fait une tentative de suicide avant son arrestation. Il avait établi un plan et il s'était préparé pour passer à l'acte. Toutefois, une amie l'a aidée, en échange qu'il se dénonce à la police. Après 24 heures, comme il ne l'avait pas fait, son amie a tenu parole et l'a dénoncé.

5.6.1 Relations familiales et conjugales

Pierre-Luc a une famille qu'il qualifie de dysfonctionnelle. Il a été adopté entre l'âge de trois et cinq ans par ses grands-parents. Selon lui, ses parents biologiques n'avaient pas les capacités de s'occuper d'un enfant. Il s'est donc retrouvé dans une famille où ses frères, qui sont également ses oncles, étaient beaucoup plus vieux que lui. Pierre-Luc qualifie la relation avec son père adoptif, donc son grand-père, comme étant distante. Il ne s'intéressait pas beaucoup à lui et la situation a empiré depuis les accusations. Sa mère adoptive était violente verbalement. Pierre-Luc a eu peu de contacts avec sa mère biologique. Ses seuls souvenirs sont les relations d'abus et de violence conjugale entre sa mère et ses conjoints. Ainsi, l'environnement familial de Pierre-Luc n'était pas un foyer chaleureux et propice pour un développement normal, selon ses dires.

En ce qui a trait à ses relations interpersonnelles, Pierre-Luc a vécu des relations homosexuelles et hétérosexuelles. Ses relations avec des hommes sont purement sexuelles et il n'a jamais été en relation amoureuse avec un homme. Pierre-Luc évoque qu'il se fatigue rapidement des hommes quand leurs relations n'impliquent pas la sexualité et donc, il ne se voit pas en couple avec l'un d'eux. Du côté des femmes, Pierre-Luc identifie quatre relations significatives, dont l'une avec la mère de sa fille de six ans. Outre sa première relation amoureuse à l'âge de 16 ans, ses relations ne se sont pas bien terminées, notamment parce ses partenaires étaient infidèles.

Au moment des délits sexuels, Pierre-Luc était célibataire. Il consommait de la pornographie juvénile lorsqu'il était en couple avec la mère de sa fille. Il explique qu'elle savait quel type de pornographie il regardait et qu'elle l'acceptait. Par la suite, elle a changé d'idées, c'est pourquoi il a arrêté d'en visionner jusqu'à la fin de leur relation.

5.6.2 Consommation de substances psychoactives

Pierre-Luc a un passé de consommation abusive. Il a commencé à boire de l'alcool de façon modérée à 17 ans. Après avoir atteint la majorité, Pierre-Luc a augmenté sa consommation et s'est tourné vers la marijuana. Voyant que cette substance et l'alcool ne comblaient pas son vide, il a commencé à se procurer de la cocaïne et du crack. Ces dernières ont été ses drogues de prédilection pendant sept mois. Ensuite, il a replongé dans la consommation d'alcool quotidienne. Après cela, Pierre-Luc s'est tourné vers l'ecstasy pendant quatre mois. Il en consommait quotidiennement, puis a diminué sa consommation pour devenir abstinente. Il a ensuite recommencé à prendre de l'ecstasy environ deux fois par année. Depuis deux ans, Pierre-Luc est abstinente de ces drogues. Il poursuit sa consommation d'alcool et de marijuana, mais il la qualifie d'occasionnelle et non problématique. Pierre-Luc était sobre lorsque les délits ont été commis.

5.6.3 Historique de sa sexualité

Pierre-Luc a été initié à la sexualité à un jeune âge. Il a vécu ses premières expériences sexuelles à l'âge de six ans avec un enfant de huit ans. Selon ses dires, il a toujours été sexuellement actif, sans qu'il ne sache pourquoi. Avec cet ami de la famille, Pierre-Luc a « tout vécu » : des baisers, des masturbations, des fellations et la pénétration anale. Par la suite, Pierre-Luc a vécu des masturbations avec l'un de ses demi-frères, l'enfant de son père biologique, qui avait le même âge que lui. D'autres relations similaires s'en sont suivies, notamment avec un cousin et des amis, dont son meilleur ami, avec qui il a eu des relations sexuelles sporadiques jusqu'à leurs 19 ans. Pierre-Luc a été introduit à la sexualité avec une femme à 16 ans, par sa première copine. Il a eu plusieurs autres partenaires en dehors de ses relations amoureuses. De façon générale, il se dit satisfait de ses expériences sexuelles. Avec les hommes, il n'y a aucun problème, puisque les relations sont purement sexuelles. Avec les femmes, il dit que le côté sexuel se déroule bien, mais que l'implication émotionnelle est difficile.

Pierre-Luc s'est masturbé pour la première fois vers l'âge de 11 ans. Il n'y a pas de contexte particulier selon lui, il a simplement répété une action qui lui donnait du plaisir pendant ses jeux sexuels avec ses pairs. Ce moment intime est rapidement devenu fréquent, puisqu'il s'y adonne presque quotidiennement, et ce, depuis plus d'une décennie. Depuis les accusations, Pierre-Luc a moins de désir sexuel et se masturbe environ une fois par semaine.

Pierre-Luc n'a subi aucun abus sexuel et n'a pas reçu d'éducation sexuelle, outre le contenu présenté dans le cours d'économie familiale donné au secondaire.

5.6.4 Antécédents judiciaires et présente accusation

Il s'agit des premiers démêlés avec la justice pour Pierre-Luc. Parmi ses accusations, on retrouve des incitations à des contacts sexuels, des contacts sexuels, une agression sexuelle et une possession de pornographie juvénile. Pour les trois premiers chefs d'accusation, Pierre-Luc mentionne que les faits se sont produits sur sa fille alors âgée de cinq ans. Selon lui, il est allé prendre un bain avec elle et lui a demandé de le masturber. Ensuite, Pierre-Luc a expliqué à sa fille qu'il pourrait lui faire plaisir et il lui a fait un cunnilingus. Avant de sortir du bain, l'enfant l'a masturbé à nouveau. Pierre-Luc a prévenu sa fille qu'elle ne pouvait pas en parler à personne, car il allait aller en prison. Or, elle a avoué les gestes à sa grand-mère quelques semaines plus tard.

5.6.5 Visionnement de pornographie juvénile

Pierre-Luc avait 14 ans la première fois qu'il a eu accès à de la pornographie juvénile. Il voulait télécharger des chansons sur le site *Limewire*, mais s'est retrouvé avec un fichier de pornographie juvénile. Il était curieux et l'a visionné. Par la suite, il a recherché d'autres vidéos et a continué d'en consulter pendant son adolescence. À l'âge de 16 ans, Pierre-Luc a tenté d'aller chercher de l'aide. Il s'est confié sur un forum, mais il a reçu comme réponse que son attirance envers les enfants était normale, puisque leur différence d'âge n'était pas grande. Il a donc poursuivi sa consommation.

Pierre-Luc soutient que la fréquence de visionnement était atypique et que cela dépendait des moments de sa vie. Selon ses dires, il pouvait en regarder fréquemment pendant un ou deux mois

pour ensuite s'en abstenir pour six mois. Avant son arrestation, Pierre-Luc vivait des conflits avec sa famille et son ex-conjointe, il avait des problèmes financiers et une faible estime de lui-même. De plus, il n'aimait pas son travail et se sentait perdu, suite à des échecs professionnels et amoureux. Il s'est donc tourné vers la pornographie juvénile pour éviter d'affronter ses déceptions.

Pierre-Luc n'allait pas sur le *dark web* ni sur des sites spécialisés pour se procurer de la pornographie juvénile. Il utilisait des *Peer-2-Peers* et recherchait le contenu désiré. Il ne possédait aucune collection, car à chaque fois, il supprimait les fichiers téléchargés à l'aide de logiciels conçus à cet effet. Il pouvait se procurer des vidéos en 15 minutes et après trois heures, Pierre-Luc pouvait avoir téléchargé cinq à sept vidéos. Il n'avait également pas recours à des stratégies de protection, car cela ralentit la vitesse de connexion, selon ses dires. Avant son arrestation, Pierre-Luc consommait de la pornographie juvénile trois à quatre fois par semaine. À chaque fois, il y avait une séance de masturbation.

Après le visionnement, Pierre-Luc soutient qu'il avait des remords et il était conscient que ce n'était pas bien. Pourtant, il ressentait une forte excitation, donc il continuait d'accéder à la pornographie juvénile. Pierre-Luc tente d'expliquer cet intérêt par le fait qu'il a vécu ce que les enfants vivent dans les vidéos, et ce, au même âge. Il jugeait l'expérience pour les victimes comme agréables, car ce fût le cas pour lui. En ce qui a trait à l'empathie envers les victimes, Pierre-Luc ne semble pas en mesure de nommer des conséquences sur celles-ci. Il soutient que ses vidéos n'étaient pas violentes et que les enfants avaient l'air d'apprécier les gestes, donc il ne les perçoit pas comme des agressions.

Le contenu de pornographie juvénile de Pierre-Luc était assez précis. D'emblée, il nomme son attirance envers les jeunes garçons. Les vidéos contenaient des garçons entre quatre et 12 ans qui se masturbent mutuellement ou qui reçoivent des fellations. Il y avait également présence de pénétration entre des garçons et des filles du même âge, ainsi qu'entre des jeunes garçons et leur mère. Toutefois, Pierre-Luc s'est contredit en spécifiant qu'il n'aimait pas qu'un adulte soit impliqué dans les actes sexuels. Les fillettes dans les vidéos avaient environ le même âge que les garçons et s'adonnaient à de la masturbation en solitaire. Pierre-Luc mentionne qu'il ne visionnait

aucun contenu violent ni bestialité. Il était important pour lui que les enfants sourient, aient l'air bien et que leur regard traduise qu'ils aiment ce qu'ils font. Il n'avait aucune photo dans ses fichiers. De plus, il ne faisait partie d'un réseau, car il ne voulait pas être associé à ce type de consommateur.

Pierre-Luc ne sait pas quoi répondre lorsqu'il est questionné sur une possible identification émotionnelle aux enfants. Il nomme qu'il n'aime pas son rôle d'adulte ni la manipulation présente dans la réalité des adultes. Il aime être émerveillé, comme les enfants. Or, il ne recherche des relations, tant amoureuses qu'amicales, avec ceux-ci. Il soutient que faire cela forcerait l'enfant à vivre des expériences non désirées. Pierre-Luc indique aimer l'aspect pur, jeune et innocent des enfants. Sans chercher à entrer en relation avec eux, il mentionne qu'il faudrait être davantage à l'écoute des besoins des enfants et qu'il est plus facile pour lui de s'entendre avec eux qu'avec des adultes. Enfin, Pierre-Luc nomme qu'il aime le nouveau et la découverte et ajoute qu'aujourd'hui, il est dans la routine et que ses expériences sexuelles reviennent au même. Alors, avec un enfant, il aurait la capacité de faire découvrir quelque chose de nouveau. Lorsque questionné directement, Pierre-Luc répond qu'il ne désire pas entretenir des relations sexuelles avec des enfants.

5.6.6 Contacts sexuels

Pierre-Luc soutient qu'à la suite de ces événements, sa consommation de pornographie juvénile a augmenté. En effet, avant l'agression physique, il pouvait consommer de la pornographie juvénile environ une fois par mois. Après les contacts sexuels, cette fréquence a atteint un visionnement par jour et pouvait même se rendre jusqu'à deux ou trois fois par jour, toujours accompagnée de séances de masturbation. Par contre, l'un de ses amis s'est installé temporairement dans sa chambre, le freinant dans sa liberté d'accéder au contenu illicite. Ses pensées étaient quand même dirigées vers la pornographie juvénile et les agressions ont eu lieu quelque temps plus tard, quand ses deux colocataires étaient absents. Ensuite, sa consommation de pornographie juvénile a augmenté pendant environ un mois. Pierre-Luc a arrêté tout visionnement, suite à son arrestation et le début des démarches judiciaires, notamment puisqu'il a une interdiction d'accéder à l'internet.

Chapitre 6 : Analyse et interprétation

Le tableau ci-dessous présente les propos généraux de la littérature ainsi que les réponses obtenues par les participants de l'étude de cas. Il permet également de mieux comprendre la discussion qui suit.

Tableau I : Résultats de l'étude de cas classés selon les variables présentées dans la recension des écrits

Variables	Dominic (PJ)	Nicolas (PJ)	Amir (Contacts)	Serge (Contacts)	Marcel (mixte)	Pierre-Luc (Mixte)
Sexe / race	Homme blanc	Homme blanc	Homme arabe	Homme blanc	Homme blanc	Homme blanc
Statut marital	Célibataire	En couple	Marié	Marié	En couple	Célibataire
Scolarité et emploi	2 DEP/ soudeur dans une compagnie	Termine son DEP en électricité	Université, tourisme et hôtellerie/ Compagnie pharmaceutique	Boulangier, vendeurs d'assurances / À la retraite	Cuisinier, ambulancier / À la retraite	Aucun diplôme / sur l'aide sociale
Antécédents judiciaires	2 facultés affaiblies	-----	-----	Vol	Contact sexuel sur mineur	-----
Problèmes de santé physique et mentale	-----	-----	Dépression	Diabète, pression artérielle	Cancer de la vessie / pensées suicidaires	Dépressif, tentatives de suicide
Intoxication pendant délit	Alcool-cocaïne chaque fois	Non	3 à 4 bières chaque fois	Non	Non	Non
Empathie pour les victimes	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non
Intérêts sexuels pour les enfants	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Traumatisme à l'enfance et rejet parental	Non	Père en prison pour agression sexuelle sur sœur	Agression sexuelle par sa voisine à 12 ans / père distant	Abus physique par son père	Parents présents mais peu affectueux	Mauvaise relation avec ses parents adoptifs
Masturbation pendant visionnement	Pas à chaque fois	Pas à chaque fois	-----	-----	Pas à chaque fois	Chaque fois
Nombre et types de fichiers de pornographie juvénile	100-200 photos, 20 vidéos / Bébé, fillettes. Préférence filles 11-16 ans	1 800 photos-vidéos / Filles : 5-10 ans et certains garçons / Filles nues, relations sexuelles complètes entre enfants et adultes	-----	-----	1500 photos-vidéos / Filles : 8-10 ans / Garçons : 7-17 ans / Attirance sexuelle garçons 14-16 ans / Relations sexuelles complètes	Nombre inconnu/ Garçons et filles entre 4-12 ans / Masturbation et fellation entre garçons, pénétration garçons et mère ou garçon-filles
Fréquence de visionnement de pornographie juvénile	2-3X par semaine	Adolescent : 1x/semaine. Avant l'arrestation : tous les jours, parfois 2x/jour	-----	-----	Début : tous les jours, diminution de l'intérêt. Avant l'arrestation : presque plus	Souvent pendant 2 mois, arrêt 6mois. Avant l'arrestation : 3-4x semaine

6.1 Résultats généraux

Tout d'abord, on peut dire qu'il s'avère vrai que les consommateurs de pornographie juvénile sont en grande majorité des hommes caucasiens, car Dominic et Nicolas (pornographie juvénile) ainsi que Marcel et Pierre-Luc (délinquants mixtes) le sont.

Par ailleurs, la littérature avançait que les consommateurs de pornographie juvénile étaient plus scolarisés et avaient de meilleurs emplois que les autres délinquants. Or, il s'est avéré qu'Amir (contacts sexuels) était le seul parmi les six participants à occuper un emploi stable depuis de nombreuses années. De plus, il détient le plus long parcours scolaire, avec ses études universitaires et sa formation en hôtellerie et tourisme. Dominic et Nicolas (pornographie juvénile) étaient respectivement en arrêt de travail et aux études, alors que Serge (contacts sexuels) était à la retraite au moment des délits. Marcel (délinquant mixte) était également à la retraite, alors que Pierre-Luc (délinquant mixte) travaillait comme plongeur dans un restaurant depuis quelques mois seulement.

Les recherches présentées sur les antécédents judiciaires concluaient que les consommateurs de pornographie juvénile sont moins impliqués dans le crime et donc, ont moins d'antécédents judiciaires. Ces conclusions sont partiellement en concordance avec la réalité des participants, car un candidat de chaque catégorie avait déjà eu des démêlés avec la justice avant de commettre les présents délits. Dominic (pornographie juvénile) a conduit avec les facultés affaiblies, Serge (contacts sexuels) a commis un vol et Marcel (délinquant mixte) a déjà fait des contacts sexuels sur un mineur. En ce sens, les recherches proposaient également que les délinquants mixtes étaient plus impliqués dans les comportements criminels, notamment les délits violents. Cette proposition semble être concluante dans le cas de Marcel, car ses présentes accusations de pornographie juvénile et de contacts sexuels sont une récidive criminelle, mais également sexuelle. Pour les consommateurs de pornographie juvénile, des chercheurs ont avancé qu'ils avaient un faible risque de récidiver, car ils ont un meilleur contrôle de soi que les agresseurs sexuels. En ce sens, la présence de tendances antisociales expliquerait la motivation du passage à l'acte du délinquant, afin d'assouvir ses pulsions sexuelles déviantes (Seto, 2009). Ainsi, l'absence de ces tendances chez les consommateurs de pornographie juvénile pourrait les empêcher de franchir la barrière et ne pas passer à l'acte. Cette affirmation pourrait différencier les profils de

Dominic et Nicolas (pornographie juvénile) d'Amir, Serge (contacts sexuels), Marcel et Pierre-Luc (délinquants mixtes).

Dominic et Nicolas semblent donner raison aux recherches qui concluent que les consommateurs de pornographie juvénile ont généralement moins de problèmes de santé physique et mentale, car ces derniers n'en avaient aucun. Pour leur part, Serge (contacts sexuels) et Marcel (délinquant mixte) souffraient de plusieurs problèmes physiques, alors qu'Amir (contacts sexuels) a vécu une dépression pendant son passage devant la justice.

Malgré les recherches qui suggèrent que les consommateurs de pornographie juvénile sont moins intoxiqués au moment du passage à l'acte que les agresseurs sexuels, on ne peut dire que cela s'avère vrai chez les participants. Les conclusions de Magaletta et ses collègues (2014), de Seto (2013) et de Wortley et Smallbone (2012) sont similaires aux résultats de l'échantillon québécois et contredisent les propos de Temporini (2012) et Webb et ses collègues (2007). En effet, Nicolas était sobre pendant son visionnement de pornographie juvénile alors que Dominic était en état de consommation avancée d'alcool et de drogues à chaque consultation. Amir (contacts sexuels) avait également bu de l'alcool avant de commettre ses attouchements sexuels. Enfin, Serge (contacts sexuels), Marcel et Pierre-Luc (délinquants mixtes) étaient ajeun pendant leurs délits. En ce sens, Seto (2009) résume de nombreuses théories sur le sujet en rapportant qu'il faut non seulement disposer d'une déshinhibition (soit par les traits de personnalité ou l'intoxication), mais également entretenir des fantasmes sexuelles déviantes et une excitation sexuelle dirigée vers les enfants pour passer à l'acte. Selon ces propos, Amir et Serge étaient dépourvus d'inhibitions lorsqu'ils ont commis leurs contacts sexuels sur des mineurs. Amir avait consommé de l'alcool alors que Serge s'est retrouvé seul dans la salle de bain avec sa victime et tous deux étaient nus.

La littérature présentée avançait que les consommateurs de pornographie juvénile entretenaient moins de distorsions cognitives et davantage d'empathie pour les victimes que les autres délinquants. Or, il s'est avéré que Nicolas (pornographie juvénile) n'avait aucune empathie envers les victimes d'agressions sexuelles alors que Dominic (pornographie juvénile), Amir et Serge (contacts sexuels) ont été émotifs pendant leur entretien en abordant le sujet. Quant à eux, les délinquants mixtes, soit Marcel et Pierre-Luc, ont eu de la difficulté à nommer la moindre répercussion sur les victimes. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les consommateurs de

pornographie juvénile se distancient cognitivement des images d'abus qu'ils visionnent et tendent à justifier qu'ils ne sont pas responsables des dommages vécus par les victimes, car ils ne sont pas les auteurs des agressions filmées (Howitt & Sheldon, 2007; Quayle & Taylor, 2002). Ainsi, Marcel et Pierre-Luc appliqueraient ces erreurs de pensées afin de justifier leurs contacts sexuels.

Les recherches nommaient également que les consommateurs de pornographie juvénile étaient moins portés à entretenir des intérêts sexuels déviants. Comparativement aux hommes interrogés, cette conclusion s'avère plus ou moins vraie. En effet, Nicolas (pornographie juvénile) nommait être attiré par la pornographie juvénile depuis son adolescence et cet intérêt a persisté, malgré son passage à l'âge adulte. Dominic lui (pornographie juvénile) a avoué être attiré par les fillettes entre 11 et 16 ans, ce qui constitue à la catégorie préadolescente et adolescente, plutôt que les enfants prépubères. Enfin, Pierre-Luc (délinquant mixte) a avoué entretenir un intérêt sexuel pour les enfants. Pour sa part, Marcel (délinquant sexuel), n'a jamais confessé être attiré sexuellement par les enfants, mais son antécédent de contact sexuel sur un enfant de 10 ans, son présent délit également sur une enfant de 10 ans et sa consommation de pornographie juvénile peuvent laisser présager le contraire.

Certains chercheurs ont avancé que les consommateurs de pornographie juvénile ont vécu davantage de traumatismes et de rejet parental pendant l'enfance comparativement aux agresseurs sexuels. Cette conclusion ne s'avère pas en concordance avec les participants de l'étude de cas, car Dominic et Nicolas (pornographie juvénile) n'ont pas vécu de traumatisme quelconque. Amir et Serge (contacts sexuels) ont tous deux été victimes d'abus à l'enfance. Amir a été victime d'agression sexuelle et Serge a subi de la violence physique et verbale provenant de son père. Marcel et Pierre-Luc (délinquant mixte) eux, ont vécu du rejet parental, accentué par leur adoption, et les contacts froids et distants de leurs parents. Bien que les recherches précédentes n'apportent pas les mêmes résultats que l'étude de cas, d'autres chercheurs évoquent des hypothèses qui pourraient expliquer ses différences. Par exemple, Marshall et Marshall (2000) indiquent que les jeunes garçons ayant des liens d'attachements insécures avec leurs parents pendant la petite enfance et l'enfance peuvent contribuer au développement de difficultés relationnelles et émotionnelles et ainsi accentuer les sentiments de solitude, de faible estime de soi et le manque d'intimité.

En ce qui a trait à la relation conjugale, des chercheurs ont conclu que les consommateurs de pornographie juvénile étaient davantage mariés ou engagés dans une relation amoureuse sérieuse, comparativement aux agresseurs sexuels. Parmi l'échantillon, il s'est avéré que Dominic (pornographie juvénile) était célibataire, Nicolas (pornographie juvénile) était en couple, mais qu'il visionnait également de la pornographie juvénile pendant son célibat. Pour les auteurs de contacts sexuels, Amir et Serge étaient tous deux mariés. Enfin, Marcel (délinquant mixte) était dans un couple instable et Pierre-Luc (délinquant mixte) était célibataire au moment des contacts sexuels sur sa fille, mais comme Nicolas, il a consulté de la pornographie juvénile lorsqu'il était en couple. Dès lors, l'hypothèse n'est pas concluante. Toutefois, le comportement de Marcel pourrait s'expliquer par le fait que l'instabilité au sein du couple et l'insatisfaction sexuelle peuvent être des motivations suffisantes pour avoir recours au cybersexe (Prat & Jonas, 2012). Or, cette proposition n'est pas suffisante pour comprendre la recherche spécifique de pornographie juvénile (Prat & Jonas, 2012). Dans la même catégorie, la littérature avançait que les délinquants mixtes avaient davantage tendance à multiplier les partenaires sexuels sans engagement et à expérimenter des relations homosexuelles et hétérosexuelles. Cela s'avère concluant dans l'échantillon présenté, car Marcel et Pierre-Luc (délinquants mixtes) ont tous deux vécu des expériences bisexuelles et ont eu de nombreux partenaires sexuels sans attachement.

Au niveau de la collection de pornographie, les chercheurs mentionnaient que ce phénomène était davantage présent chez les consommateurs de pornographie juvénile. Or, ni Dominic ni Nicolas (pornographie juvénile) n'ont collectionné de fichiers pornographiques. Le seul participant se rapprochant de la définition de collection présentée dans la section 3.1 est Marcel (délinquant mixte), car il classait ses fichiers en suivant un ordre précis et renommait chaque image.

Des auteurs ont avancé que la consommation de pornographie juvénile impliquant les deux sexes, un attrait spécifique pour les jeunes garçons et le sentiment de solitude sont de bons indices pour détecter les risques de passage de la pornographie juvénile à l'agression sexuelle. Ces hypothèses pourraient s'avérer vraies, car Marcel et Pierre-Luc (délinquants mixtes) possédaient des fichiers pornographiques de jeunes filles, mais majoritairement des jeunes garçons et ils se sentaient seuls et isolés dans leur environnement. Ils ont d'ailleurs commis des contacts sexuels à l'endroit de mineurs. Seto (2008) résume les propos provenant de nombreux chercheurs en tentant

d'expliquer cet énoncé. Il mentionne que les agresseurs sexuels recherchent des jeunes enfants, car ils ne peuvent pas satisfaire leurs besoins émotionnels et sexuels auprès de pairs de leur âge. Cette explication explique bien la situation de Marcel, car il a toujours recherché des conjoints plus jeunes que lui et Pierre-Luc entretenait un discours nébuleux quant à son appréciation des enfants.

Au niveau des protections de connexions sur l'internet, aucun participant n'a eu recours à ce genre de système. Ces résultats peuvent aller dans le même sens que les écrits de Fulda (2002), expliquant que les consommateurs de pornographie juvénile repérés par les autorités sont souvent insouciants dans leurs comportements et ne pensent pas à l'illégalité de leurs actions. Ils ne voient donc pas la nécessité d'utiliser des stratégies afin de camoufler leurs comportements en ligne.

Pour les types de pornographie juvénile, il est intéressant de noter que les deux délinquants mixtes, donc Marcel et Pierre-Luc justifiaient leurs actions en expliquant que les enfants avaient l'air bien et que le contenu n'était pas violent. Or, ces distorsions cognitives servent uniquement à renforcer leurs justifications, afin de ne pas ressentir de culpabilité et poursuivre leurs comportements illégaux. En ce sens, les distorsions qui supportent les attitudes et les croyances – notamment que la pornographie juvénile ne fait pas de victimes ou qu'elle est un substitut à l'agression sexuelle – sont associées à la récurrence des délinquants sexuels (Elliott, 2012; Helmus, Hanson, Babchishin & Mann, 2013; Seto, 2013). Enfin, rappelons que les délinquants mixtes ont un risque de récurrence plus élevé que les consommateurs de pornographie juvénile et les agresseurs sexuels (Goller, Graf, Frei & Dittmann, 2010; Graf & Dittmann, 2011; McCarthy, 2010). L'échantillon semble aller dans le même sens que ces propos, car parmi les six participants, le seul récidiviste sexuel est Marcel, l'un des deux délinquants mixtes.

En résumé, les résultats de l'étude de cas sur le fait que les consommateurs de pornographie juvénile ont un moins grand nombre de problèmes de santé physique et mentale, comparativement aux délinquants sexuels et que les délinquants mixtes ont davantage de partenaires sans engagement et des expériences bisexuelles sont en concordance avec la littérature présentée.

Or, la plupart des éléments présentés dans la recension des écrits s'avèrent partiellement en concordance avec la réalité des participants de l'étude de cas. En effet, les consommateurs de pornographie n'ont pas nécessairement moins d'antécédents judiciaires, ils ne sont pas moins intoxiqués que les agresseurs sexuels au moment de commettre leurs délits et n'ont pas davantage d'empathie envers les victimes ni moins de distorsions cognitives que les agresseurs sexuels. Par ailleurs, les visionneurs de pornographie juvénile n'ont pas nécessairement plus d'attraction sexuelle envers les enfants et ils ne sont pas plus engagés dans une relation conjugale ou un mariage que les autres types de délinquants. Ainsi, ces résultats sont uniquement partiellement en concordance avec les recherches à ce jour.

Enfin, les études concluant que les consommateurs de pornographie juvénile ont de meilleurs emplois et une plus grande scolarité, qu'ils ont vécu davantage de traumatismes et de rejet parental et qu'ils collectionnent leurs fichiers pornographiques ne concordent pas avec la réalité des participants de l'étude de cas.

6.2 Suggestions et hypothèses

À la lumière de ces résultats, il est prudent de dire que la plupart des éléments apportés dans la littérature ne sont pas nécessairement présents dans la réalité des délinquants sexuels de l'étude de cas. Voici donc des suggestions pour de futures recherches sur le sujet.

Tout d'abord, il pourrait être pertinent d'étudier la protection des connexions sur l'internet. Les participants de l'étude de cas ont mentionné ne pas sécuriser leurs navigations illégales. On peut donc se questionner sur les profils d'internautes qui utilisent des protections. Sont-ils plus compétents que les autres consommateurs de pornographie juvénile? Sont-ils membres d'un réseau de partage? Ont-ils plus facilement accès aux sites clandestins, car leur connexion est protégée? Dans le même sens, il serait intéressant d'explorer la facette des réseaux de pornographie juvénile. Dans l'étude de cas, ils ont tous agi seuls, mais il pourrait s'avérer intéressant de réaliser des études sur les distinctions entre ceux qui agissent seuls et ceux qui sont membres d'un réseau. Les deux profils sont-ils différents sociodémographiquement? De plus, ce type de recherche pourrait mettre en lumière les motivations apportées par la littérature autre que l'intérêt sexuel, dont le gain financier et la dépendance à l'internet. Est-ce que ces dernières motivations peuvent expliquer davantage l'abonnement à un réseau de pornographie juvénile?

Pour les délinquants mixtes, il serait intéressant d'étudier si leur consommation de pornographie juvénile s'est produite avant ou après les contacts sexuels. S'agit-il d'une escalade des comportements déviants ou la pornographie permet de revivre les fantasmes et l'excitation procurés pendant les actes de l'agression sexuelle?

Par la suite, l'hypothèse de la solitude est partiellement en concordance avec les raisons justifiant la consultation de pornographie juvénile. Ainsi, cette piste pourrait être davantage étudiée, afin de valider ce que recherchent réellement les consommateurs sur ces sites. Est-ce que le visionnement de pornographie juvénile vient combler le sentiment de solitude? Si oui, est-ce que la pornographie adulte pourrait répondre à ces besoins? Si non, est-ce que c'est davantage les discussions avec des enfants, donc le leurre informatique, qui peut combler ce sentiment? Enfin, il serait intéressant d'explorer d'autres raisons que la solitude pour expliquer la consommation de pornographie juvénile. Comment explique-t-on les gestes pour les individus qui vont bien et qui sont fonctionnels, comme Nicolas?

Au niveau des contacts sexuels sur les mineurs, toutes les victimes avaient un lien de parenté avec les agresseurs, soit par le sang ou par alliance. Il pourrait s'avérer intéressant d'étudier cette voie afin de déterminer si c'est l'accès à une victime potentielle qui augmente les risques d'agression ou si c'est la proximité, sanguine et intime, qui est un facteur déterminant dans la probabilité d'agression sexuelle.

Enfin, dans l'étude de cas, les deux participants ayant commis des contacts sexuels et visionnés de la pornographie juvénile étaient adoptés, préoccupés par leurs relations interpersonnelles et avaient des relations bisexuelles. De plus, ils ont fait des jeux sexuels avec des proches, et ce, à un jeune âge. Il serait intéressant d'explorer ces dimensions : s'agit-il d'un hasard ou l'orientation sexuelle et la qualité des relations interpersonnelles peuvent affecter les individus et les rendre à risque de passer à l'acte? De plus, il pourrait être pertinent d'étudier leurs schémas cognitifs, selon la perspective de Jeffrey Young (Young *et al.*, 2005). Entretiennent-ils le schéma de l'abandon, qui pourrait s'être développé suite à leur adoption et donc, un abandon de leurs parents biologiques?

Chapitre 7 : Implications pratiques

7.1 Implications pratiques au CIDS

En guise de rappel, le CIDS offre plusieurs services. Pour accéder à la thérapie, les clients doivent compléter les 13 semaines du programme SDS. À travers ces séances, le SDS aide les clients à observer leur situation de vie au moment des délits et comprendre leur passage à l'acte. En d'autres mots, c'est une amorce à la réflexion et à l'introspection. Le SDS permet aussi de cibler des éléments de la vie de tous les jours. Ainsi, les clients apprennent qu'est-ce qu'une émotion, les raisons de son apparition et comment les communiquer adéquatement. Ils font également des apprentissages sur l'éducation et la santé sexuelle et le processus de passage à l'acte. Par exemple, ils comprennent comment certains comportements, pensées, émotions et situations peuvent les mettre à risque de commettre un nouveau délit et ceux qui peuvent les protéger d'une récidive.

Suite à la présentation de l'étude de cas, on peut remarquer que les six participants avaient tendance à ne pas exprimer leurs émotions et qu'ils ont utilisé la sexualité comme mécanisme d'adaptation. Ainsi, le programme SDS est bien adapté pour aider les clients et leur apporter des outils qui vont les aider quotidiennement. Par contre, il pourrait avoir certaines améliorations ou ajouts pour compléter le programme.

Tout d'abord, il serait intéressant de former un groupe SDS avec seulement des consommateurs de pornographie juvénile et un autre groupe composé seulement d'auteurs de contacts sexuels afin de comparer leur processus de passage à l'acte et leurs motivations à commettre le délit. Ainsi, on pourrait observer si ces raisons diffèrent selon le type de délit ou s'ils ont tous eu recours à un mécanisme d'adaptation en utilisant la sexualité, mais seuls le moyen et son accessibilité ont changé.

Plus encore, le SDS ne prend pas en compte le facteur de récidive dans sa pratique. Ainsi, il pourrait être pertinent de valider auprès d'anciens clients s'ils ont récidivé. On pourrait ensuite comparer les résultats avec les faibles taux de récidives démontrés dans la littérature chez les consommateurs de pornographie juvénile, les agresseurs sexuels et les délinquants mixtes, comme cela a été fait avec Marcel et dans la recherche de Seto, Hanson et Babchishin (2011).

7.2 Implications pratiques dans les autres milieux d'interventions

Au niveau plus général, les milieux pratiques d'intervention en général manquent de formation sur la pornographie juvénile, mais également sur la délinquance sexuelle. Il semble que ce type de délit est encore méconnu, voire tabou. Par exemple, plusieurs centres communautaires résidentiels (CRC) n'acceptent pas cette clientèle, sous prétexte que la personne derrière la candidature a commis un délit sexuel. Cela peut laisser présager que les milieux ne sont pas outillés pour intervenir proprement auprès de ces individus. En ce sens, il pourrait être pertinent de réviser les formations offertes en milieux de travail et y insérer une section exposant la délinquance sexuelle de base. Par exemple, on pourrait expliquer les différences entre les délits (agression sexuelle, contact sexuel, leurre informatique, pornographie et prostitution juvéniles, etc.) et comment intervenir, non seulement avec les responsables de ces agressions, mais également les victimes. Par ailleurs, il pourrait être pertinent de former les intervenants à bien recevoir les aveux d'une victime, afin qu'elle soit immédiatement prise en charge et qu'elle reçoive l'aide désirée. En effet, certaines victimes veulent simplement se débarrasser de ce lourd secret, alors que d'autres veulent tenter une poursuite judiciaire. L'intervenant en question doit ainsi être capable d'agir proprement et de s'adapter à la victime.

Plus encore, il serait pertinent de réviser les cursus universitaires pour les programmes en intervention. Non seulement ce progrès pourrait mieux former les futurs intervenants – peu importe leur emploi et leurs champs d'intérêt –, mais cela pourrait également les éduquer dans leur vie personnelle. Travailler en intervention d'aide nécessite une force de caractère, mais également la capacité physique et mentale à recevoir des clients difficiles, que ce soit par leur vécu, les gestes qu'ils ont commis ou tout simplement leurs personnalités et leur résistance à l'aide offerte. La révision des programmes et l'adaptation à la réalité des dernières années permettraient de sensibiliser les futurs intervenants et de mieux les outiller dans leurs savoir-être et savoir-faire, une fois sur le marché du travail.

7.3 Implications pratiques sur la prévention du crime

Finalement, cette dernière section d'implications pratiques se veut plus générale, car elle concerne la population québécoise, mais aussi canadienne et internationale. À la lumière de ce travail, nous pouvons réaliser qu'il est maintenant plus que nécessaire d'éduquer la société sur les définitions des délits sexuels. Cela pourrait éventuellement permettre de diminuer les impacts

qu'ont les étiquettes sur les délinquants. Au début de ce travail, il a été mentionné que les journalistes ont facilement recours au terme pédophile, même si les délits concernent des victimes adolescentes et qu'aucun diagnostic n'est émis chez l'adulte responsable. Si la population était plus sensible à l'importance des mots utilisés et en comprenait le sens, ce recours trop rapide aux termes péjoratifs – ayant des impacts importants sur les individus visés – pourrait être diminué.

Autrement, des formations à la population générale afin de bien définir ce qu'est la pornographie juvénile pourraient être plus que pertinentes. En effet, tel que vu tout au long de ce rapport, la pornographie juvénile ne représente pas uniquement des photos et vidéos mettant en scène des enregistrements d'actes sexuels. Le partage de photos dénudées entre adolescents correspond également à la définition légale de la pornographie juvénile. Cela permettrait d'éviter que de nouvelles situations comme celle du Séminaire des Pères Maristes, une école secondaire dans la région de Québec, ne se reproduise. Sept élèves de cette école en deuxième secondaire, soit entre 12 et 14 ans ont été arrêtés suite à des accusations de leurre, d'extorsion, de possession de pornographie juvénile et rendre accessible une image intime sans consentement (Sioui, 2018). Ces étudiants ont eu accès à des photos nues de leurs consœurs par l'application *SnapChat*, suite à des demandes répétitives. Cinq de ces étudiants ont été reconnus coupables et sentenciés selon les lois du Tribunal pour adolescents (Saillant, 2019). Afin que cet événement ne se répète pas, des capsules vidéo disponibles en ligne et des ateliers dans les écoles ciblant les enfants et les jeunes adolescents pourraient être conçus. En plus de défaire les tabous, cela pourrait être un lieu où les jeunes peuvent s'exprimer et partager leurs expériences négatives sur le sujet. Enfin, le personnel qualifié, soit des professionnels externes ou des professeurs formés sur le phénomène pourraient leur enseigner les comportements sains et malsains en ligne.

Ces suggestions importent également que la formation et l'éducation aillent au-delà des établissements scolaires. En ce sens, les parents doivent être conscients des dangers et des conséquences causées par des comportements insouciantes en ligne, notamment chez leurs enfants et adolescents (Seto, 2013). Il importe donc que les parents s'informent sur les mesures de sécurité disponibles, que ce soit par les paramètres de contrôle parental ou par une aide externe. Diverses organisations ont été mises en place afin de répondre à ce besoin. CyberAction Jeunesse Canada a été conçue principalement pour les jeunes, alors que Cyberaide est un

organisme canadien bilingue qui offre des orientations et des pistes de discussion pertinentes aux parents. De surcroît, la clé en matière de prévention pour les parents est de discuter sans jugement avec leurs enfants. Cette dernière option peut s'avérer riche et productive, car elle permet de créer un lien de confiance entre les deux parties. Les enfants peuvent ainsi sentir que leurs parents les écouteront s'ils sont témoins ou victimes de comportements douteux en ligne.

Ces implications pratiques concernant la prévention du crime résument les propos de Wortley et Smallbone (2006). La prévention primaire représente le travail sur les campagnes d'éducation des abus sexuels et les stratégies afin de les éviter. La prévention secondaire, pour sa part, est plus précise et cible les individus étant à risque de commettre des agressions sexuelles (Wortley & Smallbone, 2006). Par exemple, nous pourrions nous inspirer du projet Berlin Prevention Project réalisé en Allemagne afin de faire du progrès en la matière. En 2005, à Berlin, une campagne de publicité a été affichée sur la place publique, dont les autobus, afin de rendre disponibles les services d'aide aux pédophiles qui veulent comprendre leur situation et éviter de passer à l'acte (Seto, 2008). Cette idée est très intéressante, bien qu'elle demande du soutien et la collaboration du gouvernement, mais surtout, de l'audace.

Bien que la recension des écrits et la comparaison entre l'étude de cas et le milieu pratique apportent de nombreux questionnements, il y a des limites à ces suggestions. Tout d'abord, l'idée concernant la formation impliquerait de revoir les cursus universitaires et les formations déjà établies dans les milieux professionnels en intervention au Québec. Ces suggestions semblent simples, mais en réalité, elles nécessitent des années de préparation ainsi que de nombreuses ressources humaines et financières afin qu'elles soient réalisées. Toutefois, ces implications pratiques demeurent intéressantes. L'année 2019 tire bientôt à sa fin, il est plus que temps que les mentalités évoluent et que la société réalise les problématiques qui émergent. En acceptant cela, les portes pour venir en aide aux personnes dans le besoin pourront s'ouvrir et contribuer à travailler avec les gens à risque de consommer de la pornographie juvénile, mais également de commettre des agressions sexuelles. Ce faisant, un travail auprès des victimes est également occasionné, car on réduit les situations dangereuses qui contribuent au passage à l'acte, tout en réduisant le nombre de victimes potentielles (Hanson *et al.*, 2002; Marshall, Marshall, Serran & O'Brien, 2011).

Conclusion

À la lumière de ce qui précède, les informations retenues dans les recherches présentées ont permis d'identifier des distinctions entre les trois types de délinquants sexuels, soit les consommateurs de pornographie juvénile, les agresseurs sexuels et les délinquants mixtes. Or, certains auteurs affirmaient des éléments, qui étaient démentis par d'autres, par exemple le niveau de scolarité et le statut marital des délinquants. Il est ainsi difficile de conclure avec certitude que certaines caractéristiques, soit dans la personnalité ou dans les gènes, peuvent mettre des individus plus à risque de commettre des agressions sexuelles, s'ils sont des consommateurs de pornographie juvénile. En ce sens, les typologies exposées par les chercheurs se ressemblent, mais on ne peut être certain qu'ils font état de la réalité, notamment car le monde *underground* change rapidement et qu'il fait partie du fameux chiffre noir de la criminologie. L'étude de cas présentée a d'ailleurs mis en lumière que les recherches canadiennes et internationales ne sont pas nécessairement le reflet de la réalité des délinquants sexuels québécois. En ce sens, répondre à la question « *Quelles sont les caractéristiques qui distinguent les consommateurs de pornographie juvénile de ceux qui en consomment et qui agressent sexuellement des enfants?* » est plus complexe que ce qui était estimé. Bien qu'il ait été impossible de déterminer que la pornographie juvénile augmente le risque d'agression sexuelle sur les enfants, certains éléments peuvent concorder avec les participants de l'étude de cas. Un délinquant mixte, soit un individu qui visionne de la pornographie juvénile et qui agresse sexuelle des enfants commet généralement les contacts sexuels en premier (Seto, 2013). Cet énoncé concorde avec l'histoire de Marcel, qui avait un antécédent de contact sexuel sur un garçon de 10 ans avant les présents délits. Par ailleurs, il semble que les individus ayant grandi avec l'internet, donc les nouvelles générations, peuvent avoir accès à de la pornographie juvénile bien avant d'engager des contacts sexuels avec des enfants, ce qui est le cas de Pierre-Luc, 26 ans, le deuxième délinquant mixte de l'étude de cas (Seto, 2013). Bien qu'un lien causal entre la consommation de pornographie juvénile et les agressions sexuelles sur les enfants ne peut être établi, cette question demeure ouverte. On doit toutefois garder en tête que la majorité des agressions contre les enfants sont commises par des proches, et non des inconnus dans le cyberspace (Corriveau & Fortin, 2011). Afin de réduire les statistiques sur le phénomène, qui sont continuellement en hausse, il serait important de donner une plus grande visibilité aux organismes d'aides. Ils existent, mais ils sont malheureusement méconnus.

Finalement, pour tenter de concilier les recherches et les milieux pratiques, il pourrait être intéressant d'utiliser les éléments partiellement ou aucunement en concordance décrits dans le chapitre six. En ce sens, il serait intéressant de reprendre le niveau de scolarité, les antécédents judiciaires, la consommation de substances psychoactives avant le passage à l'acte, pour nommer que ceux-ci, et réaliser des études plus exhaustives. Si ces études viennent confirmer certains faits ou font découvrir d'autres caractéristiques sociodémographiques, le travail des professionnels sur le terrain pourrait être facilité. Par exemple, au CIDS, si des recherches s'attardent plus longuement aux délinquants mixtes et leur comportement antisocial, ainsi que ses effets sur le risque de récidive, on pourrait modifier le programme SDS, voire même la thérapie pour rendre les programmes encore plus accessibles et fidèles à la réalité et aux caractéristiques des clients.

Liste des références

Agence des services frontaliers du Canada (2018, mars). Saisies effectuées par l'ASFC au cours de l'exercice 2017-2018. Repéré à <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/security-securite/seizure-saisie-fra.html?wbdisable=true>.

American Psychiatric Association (2013). *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*, Fifth Edition. Washington, DC: American Psychiatric Association.

Babchishin, K. M., Hanson, R. K., & Hermann, C. A. (2011). The Characteristics of Online Sex Offenders: A Meta-Analysis. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 23(1), 92-123.

Babchishin, K. M., Hanson, R. K., & Van Zuylen, H. (2015). Online Child Pornography Offenders are Different: A Meta-analysis of the Characteristics of Online and Offline Sex Offenders Against Children. *Archives of Sexual Behavior*, 44(1), 45-66.

Babchishin, K. M., Paquette, S. et Fortin, F. (2017). Les consommateurs de pédopornographie. Dans F. Cortoni et T. Pham (Dir.), *Traité de l'agression sexuelle. Théories explicatives, évaluation et traitements des agresseurs sexuels* (pp. 251-270). Bruxelles : Éditions Mardaga.

Bhamani Kajornboon, A. (2004). Using interviews as research instruments. Repéré à <http://www.culi.chula.ac.th/research/e-journal/bod/annabel.pdf>.

Beauregard, E., & Leclerc, B. (2007). An Application of the Rational Choice Approach to the Offending Process of Sex Offenders: A Closer Look at the Decision-making. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 19(2), 115-133.

Bennett, T., & Wright, R. (1984). Burglars on burglary: Prevention and the offender. Aldershot: Gower.

Casavant, L. & Robertson, J.R. (2007). *L'évolution de la législation relative à la pornographie au Canada*. Repéré à <https://bdp.parl.ca/content/lop/researchpublications/843-f.htm>.

Centre d'Intervention en Délinquance Sexuelle. (2010). *Rapport annuel*. Repéré à <http://cidslaval.com/cids-cisd/?q=node/38>.

Code Criminel, L.R.C. 1993, c.-46, art 152.

Code Criminel, L.R.C. 1993, c.-46, art.163.1 (1).

Connor, D. P., Copes, H., & Tewksbury, R. (2011). *Incarcerated Sex Offenders' Perceptions of Prison Sex Offender Treatment Programs*. Repéré à http://www.cjci.org/uploads/cjci/documents/Incarcerated_Sex.pdf.

Copes, H., & Hochstetler, A. (2014). Consenting to Talk : Why Inmates Participate in Prison Research. Dans P. Cromwell et M. Birzer (dirs.), *In Their Own Words : Criminals on Crime* (7e éd., vol. 1, p. 20-33). New York, États-Unis : Oxford University Press.

Corriveau, P., & Fortin, F. (2011). *Cyberpédophiles et autres agresseurs virtuels*. Montréal : VLB éditeur.

Eke, A. W., Seto, M. C., & Williams, J. (2011). Examining the criminal history and future offending of child pornography offenders: An extended prospective follow-up study. *Law and Human Behavior, 35*(6), 466-478.

Elliot, I. A. (2011). *Psychological characteristics of users of childpornography on the internet* (Thèse de doctorat, Université de Birmingham). Repéré à <https://etheses.bham.ac.uk/id/eprint/2822/1/Elliott12PhD.pdf>

Fortin, F., Paquette, S., & Dupont, B. (2018). From online to offline sexual offending: Episodes and obstacles. *Aggression and Violent Behavior, 39*, 33-41.

Fortin, F. & Proulx, J. (2019). Sexual Interests of Child Sexual Exploitation Material (CSEM) Consumers: Four Patterns of Severity Over Time. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 63*(1) 55–76.

Fortin, F., & Roy, J. (2006). Profils des consommateurs de pornographie juvénile arrêtés au Québec : l'explorateur, le pervers et le polymorphe. *Criminologie, 39*(1), 107.

Fournier de Saint Maur, A. (1999, Janvier). *Sexual Abuse of Children on the Internet : A New Challenge for INTERPOL*. Communication présentée à Sexual Abuse of Children, Child Pornography and Paedophilia on the Internet : an international challenge, Paris.

Fulda, J. S. (2002). Do Internet stings directed at pedophiles capture offenders or created offenders? And allied questions. *Sexuality & Culture : An Interdisciplinary Quarterly, 6*, 73-100.

Goller, A., Graf, M., Frei, A., & Dittmann, V. (2010) PW01-117 – Recidivism of internet sex offenders – An epidemiological study on more than 4600 offenders in Switzerland. *European Psychiatry, 25*(1), 1533.

Graf, M., & Dittmann, V. (2011). Forensic-psychiatric treatment for internet sex offenders. In D. P. Boer, R. Eher, L. A. Craig, M. H. Miner & F. Pfafflin (eds). *International perspectives on the assessment and treatment of sexual offenders: Theory, practice and research* (pp. 479-488). West Sussex, UK : Wiley.

Hanson, R. K., Gordon, A., Harris, A. J. R., Marques, J. K., Murphy, W. D., Quinsey, V. L. & Seto, M. C. (2002). First report of the Collaborative Outcome Data Project on the effectiveness of psychological treatment of sex offenders. *Sexual Abuse, 14*, 169-194.

Helmus, L., Hanson, R. K., Babchishin K. M., & Mann R. E. (2013) Attitudes Supportive of Sexual Offending Predict Recidivism: A Meta-Analysis. *Trauma, Violence & Abuse, 14*(1), 34-53.

Henry, O., Mandeville-Norden, R., Hayes, E., & Egan, V. (2010). Do internet-based sexual offenders reduce to normal, inadequate and deviant groups? *Journal of Sexual Aggression, 16*(1), 33–46.

Houtepen, J. A. B. M., Sijtsema, J. J., & Bogaerts, S. (2014). From child pornography offending to child sexual abuse: A review of child pornography offender characteristics and risks for cross-over. *Aggression and Violent Behavior, 19*(5), 466-473.

Howitt, D., & Sheldon, K. (2007). The role of cognitive distortions in paedophilic offending: Internet and contact offenders compared. *Psychology, Crime & Law, 13*(5), 469-486.

International Center for Missing and Exploited Children. (2016). Child pornography : Model legislation & Global review (8th Edition), Repéré à <https://polis.osce.org/node/3626>.

Krone, T. (2004). A Typology of Online Child Pornography Offending. *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice, 279*, 1-6.

Lang, R., Rouget, A. C. & Van Santen, V. (1988). The Role of Victim Age and Sexual Maturity in Child Sexual Abuse. *Annals of Sex Research, 1*(4), 467-484.

Lanning, K. V. (1992). *Child Molesters: A Behavioral Analysis*. Repéré à <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/Digitization/149252NCJRS.pdf>.

Lee, A. F., Li, N.-C., Lamade, R., Schuler, A., & Prentky, R. A. (2012). Predicting hands-on child sexual offenses among possessors of Internet child pornography. *Psychology, Public Policy, and Law, 18*(4), 644-672.

Long, M. L., Alison, L. A. et McManus, M. A. (2012). Child pornography and likelihood of contact abuse : A comparison between contact child sexual offenders and noncontact offenders. *Sexual Abuse : A Journal of Research and Treatment, 25*(4), 370-395.

Magaletta, P. R., Faust, E., Bickart, W., & McLearn, A. M. (2014). Exploring Clinical and Personality Characteristics of Adult Male Internet-Only Child Pornography Offenders. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 58*(2), 137-153.

Marshall, W. L. (1988). The use of sexually explicit stimuli by rapists, child molesters, and nonoffenders. *Journal of Sex Research, 25*(2), 267-288.

Marshall, W.L., & Marshall, L. (2000). The origins of sexual offending. *Trauma, Violence & Abuse, 1*, 250-263.

Marshall, W. L., Marshall, L. E., Serran, G. A., O'Brien, M. D. (2011). *Rehabilitating sexual offenders : a strength-based approach*. Washington, DC : American Psychological Association.

McCarthy, J. A. (2010). Internet sexual activity: A comparison between contact and non-contact child pornography offenders. *Journal of Sexual Aggression, 16*(2), 181-195.

Michelat G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. *Revue française de sociologie, 16*(2), 229-247.

Middleton, D., Mandeville-Norden, R. et Hayes, E. (2009). Does treatment work with internet sex offenders ? Emerging findings from the Internet Sex Offender Treatment Programme (i-SOTP). *Journal of Sexual Aggression*, 15(1), 5-19.

Miller, L. (2013). Sexual offenses against children: Patterns and motives. *Aggression and Violent Behavior*, 18(5), 506-519.

Ministère de la Justice (2018, février). Infractions sexuelles contre les enfants et pornographie juvénile. Repéré à <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/pf-ij/2017/may03.html>.

Niveau, G. (2010). Cyber-pedocriminality: Characteristics of a sample of internet child pornography offenders. *Child Abuse & Neglect*, 34(8), 570-575.

O'Donnell, I., & Milner, C. (2007). *Child pornography: crime, computers and society*. Cullompton, UK : Willan Publishing.

Opdenakker, R. (2006). Advantages and Disadvantages of Four Interview Techniques in Qualitative Research. *Forum : Qualitative Social Research*, 7(4), Art. 11.

Ost, S. (2009). *Child pornography and sexual grooming: legal and societal responses*. New York : Cambridge University Press.

Poupart, J. (2012). L'entretien de type qualitatif. Réflexions de Jean Poupart sur cette méthode. *Sur Le Journalisme, About Journalism, Sobre Jornalismo*, 1(1). Téléchargé le 04/05/2018 de <https://surlejournalisme.com/rev/index.php/slj/article/view/8>.

Prat, S. & Jonas, C. (2012). Characteristics of French Users of Child Pornography: Description of a Cohort Subjected to Forensic Evaluation. *Medico-Legal Journal*, 80(4), 162–166.

Quayle, E., & Taylor, M. (2001). Child Seduction and Self-Representation on the Internet. *CyberPsychology & Behavior*, 4(5), 597-608.

Quayle, E., & Taylor, M. (2002). Child pornography and the Internet: perpetuating a cycle of abuse. *Deviant Behavior*, 23(4), 331-361.

Quayle, E., & Taylor, M. (2003). Model of Problematic Internet Use in People with a Sexual Interest in Children. *CyberPsychology & Behavior*, 6(1), 93-106.

Saillant, N. (2019, 17 juillet). Fin de la saga des Pères Maristes : le cinquième élève reconnu coupable a reçu sa sentence. *Journal de Québec*. Repéré à <https://www.journaldequebec.com/2019/07/17/fin-de-la-saga-des-peres-maristes-le-cinquieme-eleve-reconnu-coupable-a-recu-sa-sentence>.

Statistiques Canada (2017, juillet). Police-reported crimes statistics, 2016. Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/170724/dq170724b-eng.htm>.

Seigfried-Spellar, K. C. (2014). Distinguishing the viewers, downloaders, and exchangers of Internet child pornography by individual differences: Preliminary findings. *Digital Investigation*, 11(4), 252-260.

Seto, M. C. (2008). *Pedophilia and sexual offending against children: theory, assessment, and intervention*. Washington, DC : American Psychological Association.

Seto, M.C. (2009, Avril). *Assessing the risk posed by child pornography offenders*. Papier présenté pour le G8 Global Symposium, University of North Carolina, Chapel Hill.

Seto, M. C. (2013). *Internet sex offenders*. Washington, DC : American Psychological Association.

Seto, M. C., Cantor, J. M., & Blanchard, R. (2006). Child pornography offenses are a valid diagnostic indicator of pedophilia. *Journal of Abnormal Psychology*, 115(3), 610-615.

Seto, M. C., & Eke, A. W. (2005). The Criminal Histories and Later Offending of Child Pornography Offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 17(2), 201-210.

Seto, M.C., & Eke, A.W. (2015). Predicting recidivism among adult male child pornography offenders: Development of the Child Pornography Offender Risk Tool (CPORT). *Law and Human Behavior*, 39(4), 416-429.

Seto, M. C., Hanson, R. K., & Babchishin, K. M. (2011). Contact Sexual Offending by Men With Online Sexual Offenses. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 23(1), 124-145.

Seto, M. C., Maric, A., & Barbaree, H. E. (2001). The role of pornography in the etiology of sexual aggression. *Aggression and Violent Behavior*, 6(1), 35-53.

Sheldon, K., & Howitt, D. (2007). *Sex offenders and the Internet*. Chichester, England ; Hoboken, NJ : John Wiley & Sons.

Sioui, M. M. (2018, 31 août). Séminaire des Pères maristes : cinq adolescents accusés. *Le Devoir*. Repéré à <https://www.ledevoir.com/societe/535790/peres-maristes>.

Temporini, H. (2012). Child Pornography and the Internet. *Psychiatric Clinics of North America*, 35(4), 821-835.

Tewksbury, R. (2012). Stigmatization of Sex Offenders. *Deviant Behavior*, 33(8), 606-623.

United Nations (2002, Janvier). Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the sale of children, child prostitution and child pornography. Repéré à <http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/OPSCCRC.aspx>.

Webb, L., Craissati, J., & Keen, S. (2007). Characteristics of Internet Child Pornography Offenders: A Comparison with Child Molesters. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 19(4), 449-465.

Wheeler, D. L. (1997). The relationship between pornography usage and child molesting. *Dissertation Abstracts International Section A : Humanities and Social Sciences*, 57(8-A), 36-91.

Wortley, R., & Smallbone, S. (2006). *Child Pornography on the Internet*. Repéré à <http://www.popcenter.org/problems/pdfs/ChildPorn.pdf>.

Wortley, R., & Smallbone, S. (2012). *Internet child pornography: causes, investigation, and prevention*. Santa Barbara, Calif : Praeger.

Young, J. E., Klosko, J. S. & Weishaar, M. E. (2005). *La thérapie des schémas : Approche cognitive des troubles de la personnalité* (1^{ère} éd.). Bruxelles : Éditions De Boeck.

Annexes

Grille d'entretien pour les consommateurs de pornographie juvénile

Question générale : Qu'est-ce qui distingue les consommateurs de pornographie juvénile de ceux qui en consomment et qui commettent des agressions sexuelles sur des enfants?

Caractéristiques sociodémographiques

- Âge
- Sexe/Couleur de peau
- Emploi/Scolarité
- Relations familiales et conjugales (passées et présentes)
- Antécédents judiciaires
- Santé mentale (diagnostics, prise médication pour certaines conditions?)
- Consommation alcool et drogues

Historique sur la sexualité

- Quand as-tu découvert la sexualité/Quand as-tu commencé à te masturber (fantasmes, contexte, avec qui, actions posées)
- Relations sexuelles (adolescence/adulte; durée, engagement, satisfaction ou insatisfaction dans le couple et pourquoi)
- Décris-moi ton intérêt sexuel envers les enfants (identification émotionnelle, intérêt purement sexuel, désir d'une relation, pense qu'il les sauve, que cela leur fait du bien, etc.).
- Abus sexuels à l'enfance?

Visionnement de PJ

- Raconte-moi la première fois que tu es « tombé » sur de la PJ?
- Comment as-tu débuté la consommation de PJ? (contexte, matériel, âge/âge victime, stressseurs, consommation, situation conjugale/emploi)
- Que s'est-il produit après avoir commencé à visionner de la PJ? (réactions, émotions)
- Comment as-tu recommencé à visionner de la PJ? (fréquence visionnement et masturbation)
- Comment gères-tu ton matériel de pornographie juvénile? (collections, téléchargements de fichiers, etc.)
- Quels sont les types de PJ que tu visionnes (âge et sexes préférés, violence ou non? Se fier un peu sur l'échelle COPINE)
- Connais-tu des gens dans ton entourage qui consomment le même matériel que toi?

SI OUI

- Comment as-tu connu les réseaux de partage de matériel
- Quand as-tu commencé à échanger avec d'autres consommateurs?

Grille d'entretien pour les agresseurs sexuels

Question générale : Qu'est-ce qui distingue les consommateurs de pornographie juvénile de ceux qui en consomment et qui commettent des agressions sexuelles sur des enfants?

Caractéristiques sociodémographiques

- Âge
- Sexe/Couleur de peau
- Emploi/Scolarité
- Relations familiales et conjugales (passées et présentes)
- Antécédents judiciaires
- Santé mentale (diagnostics, prise médication pour certaines conditions?)
- Consommation alcool et drogues

Historique sur la sexualité

- Quand as-tu découvert la sexualité/Quand as-tu commencé à te masturber (fantasmes, contexte, avec qui, actions posées)
- Relations sexuelles (adolescence/adulte; durée, engagement, satisfaction ou insatisfaction dans le couple et pourquoi)
- Décris-moi ton intérêt sexuel envers les enfants (identification émotionnelle, intérêt purement sexuel, désir d'une relation, pense qu'il les sauve, que cela leur fait du bien, etc.).
- Abus sexuels à l'enfance?

Contacts sexuels

- Décris-moi comment se sont produits les premiers contacts sexuels commis avec des enfants (son âge/âge des enfants, contexte, lieu, type de contact, intoxication, stressseurs dans le quotidien, visionnement PJ avant)
- Comment t'es-tu senti suite à ces contacts? (réactions, stratégies de coping, émotions)

SI A RECOMMENCÉ

- Comment se sont produits les autres délits sexuels? (temps entre délits, contextes, victimes différentes ou non, stressseurs, visionnement PJ).

Grille d'entretien pour les délinquants mixtes

Question générale : Qu'est-ce qui distingue les consommateurs de pornographie juvénile de ceux qui en consomment et qui commettent des agressions sexuelles sur des enfants?

Caractéristiques sociodémographiques

- Âge
- Sexe/Couleur de peau
- Emploi/Scolarité
- Relations familiales et conjugales (passées et présentes)
- Antécédents judiciaires
- Santé mentale (diagnostics, prise médication pour certaines conditions?)
- Consommation alcool et drogues

Historique sur la sexualité

- Quand as-tu découvert la sexualité/Quand as-tu commencé à te masturber (fantasmes, contexte, avec qui, actions posées)
- Relations sexuelles (adolescence/adulte; durée, engagement, satisfaction ou insatisfaction dans le couple et pourquoi)
- Décris-moi ton intérêt sexuel envers les enfants (identification émotionnelle, intérêt purement sexuel, désir d'une relation, pense qu'il les sauve, que cela leur fait du bien, etc.).
- Abus sexuels à l'enfance

Visionnement de PJ

- Raconte-moi la première fois que tu es « tombé » sur de la PJ?
- Comment as-tu débuté la consommation de PJ? (contexte, matériel, âge/âge victime, stresseurs, consommation, situation conjugale/emploi)
- Que s'est-il produit après avoir commencé à visionner de la PJ? (réactions, émotions)
- Comment as-tu recommencé à visionner de la PJ? (fréquence visionnement et masturbation)
- Comment gères-tu ton matériel de pornographie juvénile? (collections, téléchargements de fichiers, etc.)
- Quels sont les types de PJ que tu visionnes (âge et sexes préférés, violence ou non? Se fier un peu sur l'échelle COPINE)
- Connais-tu des gens dans ton entourage qui consomment le même matériel que toi?

SI OUI

- Comment as-tu connu les réseaux de partage de matériel
- Quand as-tu commencé à échanger avec d'autres consommateurs?

Contacts sexuels

- Décris-moi comment se sont produits les premiers contacts sexuels commis avec des enfants (son âge/âge des enfants, contexte, lieu, type de contact, intoxication, stresseurs dans le quotidien, visionnement PJ avant)
- Comment t'es-tu senti suite à ces contacts? (réactions, stratégies de coping, émotions)

SI A RECOMMENCÉ

- Comment se sont produits les autres délits sexuels? (temps entre délits, contextes, victimes différentes ou non, stresseurs, visionnement PJ).